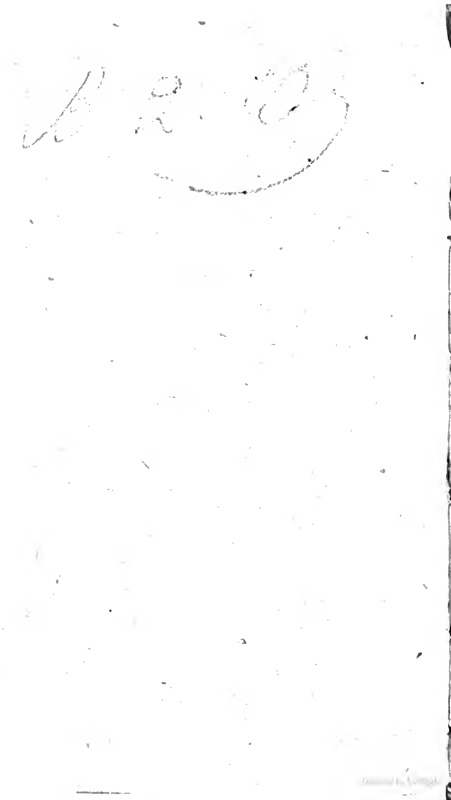




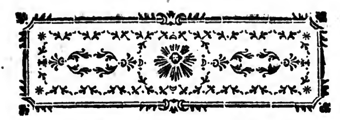
OBSERVATIONS
SUR
LE GOUVERNEMENT
ET LES LOIX
DES
ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE,

Par M. l'Abbé DE MABLY.



A AMSTERDAM,
Chez *J. F.* ROSARD & COMP.

M. DCC. LXXXIV.



OBSERVATIONS SUR *LE GOUVERNEMENT* ET LES LOIX DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

PREMIERE LETTRE.

A M. Adams, Ministre-Plénipotentiaire des États-Unis en Hollande & pour les Négociations de la Paix générale.

Remarques générales & préliminaires.

JE viens de lire, Monsieur, avec toute l'attention dont je suis capable, les différentes constitutions que se sont don-

nées les Etats-Unis d'Amérique ; & puiſque vous le déſirez, j'aurai l'honneur de vous faire part de mes remarques : j'eſpere que vous voudrez bien m'apprendre ce que j'en dois penſer.

Tandis que preſque toutes les nations de l'Europe ignorent les principes conſtitutifs de la Société, & ne regardent les citoyens que comme les beſtiaux d'une ferme qu'on gouverne pour l'avantage particulier du propriétaire ; on eſt étonné, on eſt édifié que vos treize Républiques aient connu à la fois la dignité de l'homme, & ſoient allées puiſer dans les ſources de la plus ſage philoſophie, les principes humains par leſquels elles veulent ſe gouverner.

Heureuſement pour vous, les Rois d'Angleterre, en donnant à vos Peres des Chartes pour l'établiſſement de vos Colonies, ſe laiſſerent conduire par leurs paſſions & leurs préjugés : ils n'avoient que des idées d'ambition & d'avarice. En ſe débarraſſant d'une foule de citoyens qui les gênoient, ils voyoient déjà ſe

former de nouvelles Provinces qui devoient augmenter la majesté de l'Empire Britannique. Il se flattoient en mêmetems d'ouvrir une nouvelle source de richesses pour le commerce de la Métropole ; & ils voulurent vous faire prospérer pour jouir plus que vous-mêmes des avantages de votre prospérité. Vous auriez été perdus sans ressource, si ces Princes avoient été assez instruits de la politique malheureuse de Machiavel, pour vous donner des loix favorables à leur ambition. Leur ignorance vous servit très-utilement ; ils s'abandonnerent à la routine qui gouvernoit l'Angleterre, & établirent parmi vos peres des regles & des loix d'administration qui, en vous rappellant que vous étiez les enfans d'un peuple libre, vous invitoient à vous occuper de vos intérêts communs. Pendant long-tems vous avez été sacrifiés aux intérêts de la mere-patrie, & vous avez regardé ces sacrifices comme un tribut qu'il étoit juste de payer à la protection qu'elle vous accordoit & dont

vous aviez befoin. Après la derniere guerre qui fit perdre aux François tout ce qu'ils poffédoient dans votre Continent, vous comprîtes que vos maîtres s'étoient affoiblis par leurs conquêtes mêmes; vous fentîtes enfin vos forces; tandis que la Cour de Londres ne s'appercevant point du changement arrivé dans vos intérêts & les fiens, voulut appefantir fon joug déjà trop rigoureux, & cependant il vous étoit permis d'efpérer un fort plus heureux, & de former une puiffance indépendante.

En ne confultant à votre égard que l'avarice & l'ambition, on vous contraignit à vous rappeller que vous étiez Anglois; & la forme du gouvernement à laquelle vous étiez accoutumés depuis votre naiffance, a rendu le peuple capable d'entendre les hommes de mérite qui, par leurs lumières, leur prudence & leur courage, ont été les auteurs de votre heureufe révolution. Puifque l'Angleterre, ont-ils dit, s'eft crue en droit de profcrire la maifon de Stuart pour élever fur le trône

la maison de Hanovre, pourquoi nous seroit-il défendu de secouer le joug de Georges III, dont le ministere plus intraitable & plus dur que Jacques II, abuse cruellement de notre générosité & de notre zele ? Les Etats-Unis d'Amérique se sont conduits avec bien plus de magnanimité que les Provinces-Unies des Pays-Bas. Loin de mendier de tous côtés, comme elles, un nouveau maître, vous n'avez pensé qu'à élever parmi vous un trône à la liberté : vous êtes remontés dans toutes vos constitutions aux principes de la nature ; vous avez établi comme un axiome certain, que toute autorité politique tire son origine du peuple ; que lui seul a le droit inaliénable de faire des loix, de les détruire ou de les modifier, dès qu'il s'apperçoit de son erreur, ou aspire à un plus grand bien. Vous connoissez la dignité des hommes, & ne considérant plus les magistrats de la société que comme ses gens d'affaire, vous avez uni & attaché étroitement tous les citoyens les uns aux autres & au bien public, par le

sentiment actif de l'amour de la patrie & de la liberté. Puissent ces idées n'être point le fruit d'un engouement passager! Puissent-elles subsister long-tems parmi vous! Puissent-elles influer dans toutes vos délibérations, & affermir de jour en jour les fondemens de votre République fédérative!

C'est un grand avantage pour les Américains, que les treize Etats n'aient pas confondu leurs droits, leur indépendance & leur liberté, pour ne former qu'une seule République qui auroit établi les mêmes loix & reconnu les mêmes magistrats. J'aurois cru remarquer dans cette conduite des Colonies une certaine crainte, une défiance d'elles-mêmes qui auroient été d'un mauvais augure, & surtout une profonde ignorance de ce qui fait la véritable puissance de la société. Dans cette vaste étendue de pays que vous possédez, comment auroit-on pu affermir l'empire des loix? Comment les ressorts de l'administration ne se feroient-ils pas relâchés en s'éloignant du centre qui les

auroit mis en mouvement? Comment sa vigilance auroit-elle pu s'étendre également par-tout, pour prévenir les abus, ou les forcer à disparoître? Vous auriez vu nécessairement le courage se rallentir, les mœurs se dégrader, l'amour de la liberté faire place à la licence; & bientôt vous n'auriez plus eu qu'une république languissante ou agitée par des séditions qui l'auroient démembrée. Le parti contraire qu'ont pris les Colonies de former une République fédérative, en conservant chacune son indépendance, peut donner aux loix toute la force dont elles ont besoin pour se faire respecter. Le magistrat peut être présent par-tout: vous l'avez éprouvé pendant les sept années que les Anglois vous ont fait inconsidérément la guerre pour vous assujettir; il s'est établi entre les Etats-Unis une émulation qui leur a donné le même courage & la même sagesse. Réunies par le lien du Congrès continental, aucune de vos provinces ne s'est démentie, & toutes se sont prêté un secours mutuel.

Je souhaite que ce premier sentiment d'union & de concorde avec lequel vous êtes nés, jette de profondes racines, & s'affermisse dans vos cœurs ; que le tems & l'expérience des biens dont vous allez jouir, vous convainque que vous ne pouvez point être heureux aux dépens les uns des autres. Un avantage inestimable que j'attends de votre fédération, c'est qu'elle vous préservera de cette malheureuse ambition qui porte tous les peuples à regarder leurs voisins comme leurs ennemis. Tranquilles & sous la protection du Congrès continental, pleins de sécurité les uns à l'égard des autres, vous n'aurez entre vous aucune jalousie, aucune envie, aucune haine, & vous offrirez en Amérique le même spectacle que les Suisses présentent à l'Europe qui n'est pas assez sage pour les admirer.

Le Congrès continental, ce nouveau Conseil Amphictionique, mais formé sous de plus heureux auspices que celui de l'ancienne Grece, sera le centre com-

mun où tous les intérêts particuliers iront se confondre, pour n'en former qu'un général & toujours le même. Les Délégués des Etats à cette auguste assemblée, y acquerront nécessairement des vues plus étendues & plus sociales, & à leur retour, ils les communiqueront à leurs concitoyens. Puissent toutes les provinces qui sont circonscrites dans des limites déterminées comme Massachussets, Connecticut, Rhodes-Island, New-Jersey, Delawarre, Maryland, n'être travaillées que d'un seul défaut qui honore les nations; je veux parler de cette heureuse abondance de citoyens, qui, en faisant l'éloge d'un gouvernement, ne laisse pas quelquefois de lui être à charge. Que ces Etats, Monsieur, que je viens de nommer, renouvellent le spectacle que donna autrefois la Grece dont les Colonies heureuses se firent par-tout une nouvelle patrie! J'espere que, loin d'abuser de la multitude de leurs citoyens pour faire des conquêtes, ils les enverront dans vos provinces, qui n'ont,

pour ainſi dire, aucune borne dans le continent, & dont les terres déſirent des cultivateurs ; ces peuplades reſſerreront plus étroitement les liens de votre union & de vos intérêts.

J'aime à vous rappeller, Monſieur, tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'Amérique. Vous avez acquis votre indépendance avant que de connoître l'ambition, & ſûrement vous n'imiterez point les nations de l'Europe qui ſe ſont dépeuplées & affoiblies en établiſſant leurs colonies les armes à la main. Vous connoiſſez trop les droits des hommes & des nations, pour que des erreurs cruelles, l'ouvrage des fiefs & de la chevalerie, puiſſent vous tromper, comme elles ont trompé les Eſpagnols, les Portugais, les Anglois & les François. Je remarquerai même avec plaiſir que vous vous trouvez aujourd'hui dans une ſituation plus heureuſe que les anciennes républiques dont nous admirons le plus la ſageſſe & la vertu ; & que vous pourrez avec moins de peine imprimer à vos

établiſſemens un caractere de ſtabilité qui rend les loix plus cheres & plus reſpectables.

Vous le ſavez, Monſieur, les Républiques anciennes étoient, pour ainſi dire, renfermées dans les murs d'une même ville, & ne poſſédoient qu'un territoire très-médiocre. Tous les citoyens pouvoient aiſément ſe trouver aux délibérations publiques : ces aſſemblées nombreuſes, en qui réſidoit la puiſſance légiſlative, & contre qui perſonne n'avoit droit de réclamer, étoient expoſées à des mouvemens convulſifs de paſſion, d'engouement & d'enthouſiaſme qui dérangeoient ſouvent tout l'ordre public. Au milieu de ces caprices, les loix n'acquéroient point aſſez d'autorité pour fixer le caractere des citoyens, & la république ne dut ſouvent ſon ſalut qu'à la fortune ou à quelque grand homme qui vint au ſecours du peuple, & profita de ſa conſternation pour l'empêcher d'abuſer encore de ſon pouvoir.

Chez les Américains au contraire la

multitude sera moins hardie, moins impérieuse, & par conséquent moins inconstante; parce que l'étendue des domaines de chaque république, & le nombre de ses citoyens ne lui permettent pas de les rassembler tout à la fois dans le même lieu. Vous avez adopté la méthode moderne de diviser les pays en cantons ou districts, qui déliberent à part de leurs intérêts, nomment eux-mêmes & chargent de leurs pouvoirs les citoyens qu'ils jugent les plus dignes de les représenter dans l'assemblée législative de la République ! Il vous est dès-lors beaucoup plus aisé d'y mettre l'ordre. Les Représentans ne seront jamais en assez grand nombre pour que leur assemblée puisse dégénérer en cohue. Ils craindront l'opinion publique, ils sauront qu'ils auront à répondre de leur conduite à leurs commettans. S'ils se trompent, l'erreur ne produira qu'un mal passager, parce que leur commission n'est qu'annuelle : elle servira même à éclairer leurs successeurs qui répareront leurs fautes sans beaucoup de peine.

Je vois avec plaiſir, Monſieur, que dans toutes vos conſtitutions vous avez religieuſement reſpecté les droits que vous avez reconnus dans le peuple. Elles ont même mis ſous leur protection tous les hommes qui ne ſont pas encore membres de la République, parce qu'ils n'en paient point les charges & ont vendu le travail de leurs mains à des maîtres. Ces hommes ſous le nom d'eſclaves, ſi mépriſés chez les anciens, & qui aujourd'hui en Europe avec le titre de la liberté, languiſſent dans un véritable eſclavage; vous avez eu l'habileté de les attacher au ſort de la République en leur fourniſſant un moyen de ſortir de leur état & d'acquérir un pécule & une induſtrie qui les éléveront à la dignité de citoyens.

C'eſt par une ſuite de ces principes d'humanité, que vous avez adopté chez vous par une loi particuliere & authentique, la juriſprudence des Jurés qui eſt tout ce que les hommes ont imaginé de plus ſage pour établir entre les

forts & les foibles une forte d'égalité, ou plutôt une véritable égalité. Vous avez assuré à chaque citoyen cette premiere sûreté & la plus essentielle, de ne pouvoir être opprimé par un ennemi puissant. Le magistrat lui-même ne peut point abuser de son pouvoir pour servir des passions particulieres, en feignant de travailler à la sûreté publique. On diroit que dans la plupart des Etats de l'Europe, la jurisprudence criminelle n'a été inventée que pour permettre au gouvernement de sauver les coupables qui lui sont chers, ou de faire périr ses ennemis innocens par le ministere même d'une justice qui se prostitue à ses volontés. Vous ne connoissez point, & j'espere que vous ne connoîtrez jamais ces procédures clandestines & secretes, capables d'effrayer assez l'innocence pour la troubler, l'interdire & lui ôter le sang-froid dont elle a besoin pour se défendre. Vous vous souviendrez toujours que c'est en voulant vous priver de la sûreté bienfaisante de vos Jurés, pour

vous ſoumettre aux tribunaux de Londres, que l'Angleterre a tenté d'établir ſur vous ſa tyrannie. Vous voyez enfin que c'eſt à cette juriſprudence ſalutaire que les Anglois doivent le reſte de liberté dont ils jouiſſent, & cet eſprit national qui les ſoutient dans leur décadence. Tandis que les grands & les riches ſe vendent lâchement aux Miniſtres, que deviendroit la nation, ſi le peuple, privé de la protection des Jurés, pouvoit être opprimé par des jugemens arbitraires? Il perdroit ſon courage & ſa fierté, la derniere reſſource de l'Angleterre. Les Etats-Unis d'Amérique n'auront jamais rien à craindre à cet égard, s'ils n'oublient jamais que les auteurs de leurs premieres conſtitutions ont recommandé à la puiſſance légiſlative de corriger les loix qui ſont trop ſéveres, qui flétriſſent l'ame ou l'effarouchent, & qui n'étant pas proportionnées à la nature des délits, ne peuvent que jetter dans l'erreur les citoyens peu éclairés, incapables de l'être, & qui n'ont point d'au-

tre morale que celle que leur donnent les loix : ils confondroient la nature de leurs devoirs, & ne sauroient point quels sont les vices dont ils doivent s'éloigner avec le plus de soin.

Après vous avoir exposé mes espérances, je ne dois pas, Monsieur, vous cacher mes craintes. Je conviendrai avec vous que la Démocratie doit servir de base à tout gouvernement qui veut tirer le meilleur parti possible des citoyens. En effet, il est assez prouvé par une expérience constante que ce n'est que par ce moyen que la multitude peut s'intéresser au bien de la patrie, & en la servant avec autant de zele que de courage, s'associer en quelque sorte à la sagesse de ses conducteurs. Mais vous conviendrez, je crois, avec moi, que cette Démocratie veut être maniée, tempérée & établie avec la plus grande prudence. Je vous prie d'observer que la multitude dégradée par des besoins & des emplois qui la condamnent à l'ignorance & à des pensées viles & basses, n'a ni

les moyens ni le tems de s'élever par ses méditations jusqu'aux principes d'une sage politique. Se laissant donc gouverner par ses préjugés, elle ne jugera du bien de l'Etat que par ses intérêts particuliers, & ce qui lui sera utile lui paroîtra sage.

Le peuple ne peut se croire libre, sans être tenté d'abuser de sa liberté, parce qu'il a des passions qui cherchent continuellement à se mettre plus à leur aise. On se forme des espérances qui préparent les esprits à être moins dociles: on ne peut s'empêcher d'envier le sort de ses supérieurs, & on voudroit s'élever jusqu'à eux, ou les rabaisser jusqu'à soi. Qu'arrive-t-il de là? Les citoyens de la premiere classe ont aussi leurs passions qui, si je puis parler ainsi, se gendarment contre la prétendue insolence du peuple. On l'accusera de former des projets suivis d'agrandissement, tandis qu'il ne fait encore qu'obéir aux circonstances : il falloit l'appaiser, & on l'irrite. Pour conserver son crédit, on cherche

à l'augmenter, & telle eſt l'illuſion des paſſions, qu'en aſpirant bientôt à la tyrannie, on croit ne travailler qu'à l'affermiſſement de l'ordre & du repos public. Les eſprits s'irritent ; une premiere injuſtice en rend une ſeconde néceſſaire, les injures ſurviennent. La vengeance ſeule ſert alors de politique. Les révolutions ſe ſuccedent, & c'eſt la fortune ſeule qui décide alors du ſort de la République. Je ne crois pas m'abuſer, Monſieur, par des craintes vaines : ce qui eſt arrivé conſtamment chez tous les peuples où la liberté des citoyens n'a pas été établie & ménagée avec autant de ſageſſe qu'à Lacédémone, doit inſtruire les légiſlateurs à n'employer la Démocratie dans une République qu'avec une extrême précaution.

On me dira peut-être que les loix Américaines ſont calquées ſur les loix d'Angleterre, dont tant d'écrivains ont loué la ſageſſe ; j'en conviens, & je voudrois, pour votre bonheur, pouvoir n'en pas convenir. On voit, Monſieur,

dans vos loix l'esprit des loix Angloises; mais je vous prie de remarquer la prodigieuse différence qu'il y a entre votre situation & celle de l'Angleterre. Le gouvernement Anglois s'est formé au milieu de la barbarie des fiefs. On croyoit que Guillaume le Conquérant & ses successeurs possédoient seuls toute la puissance publique; & tant s'en faut que le peuple ne se crut pas né pour la servitude, que les Barons eux-mêmes ne croyoient tenir leurs prérogatives que de la magnificence du Prince. C'est une vérité dont on ne peut douter; si on lit avec quelque attention la grande Charte que les Barons arracherent à Jean-sans-terre, & qui devint à la fois le principe de tous les mouvemens convulsifs que la nation a éprouvés, & la regle de la conduite qu'elle a tenue jusqu'à présent pour établir la liberté dont elle jouit encore. C'est ainsi que s'est formé lentement le caractere national des Anglois: chacun s'est accoutumé peu à peu à la place qu'il occupe, & une habitude rou-

tiniere a associé l'ambition du Prince & la liberté des sujets.

Les Etats-Unis d'Amérique se sont formés d'une maniere toute différente, & leurs loix ne sont point l'ouvrage de plusieurs siècles & de mille circonstances contraires qui se sont succédées les unes aux autres. Les commissaires ou délégués qui ont réglé leurs constitutions, ont adopté les vrais & sages principes de Locke sur la liberté naturelle de l'homme, & la nature du gouvernement. Mais ce passage de la situation où vous vous trouviez sous la domination Angloise, à celle où vous êtes aujourd'hui, n'a-t-il pas été trop brusque? Je craindrois que les esprits n'y fussent pas assez préparés; & j'ai souvent dit à quelques-uns de vos compatriotes, que je m'intéressois trop à leur fortune pour ne pas leur désirer une guerre qui par sa longueur pût les corriger de leurs préjugés, & leur donner toutes les qualités que doit avoir un peuple libre.

Permettez-moi, Monsieur, de vous

demander ſi dans vos nouvelles loix, on s'eſt bien proportionné aux lumières, aux connoiſſances & aux paſſions de la multitude qui n'eſt jamais aſſez éclairée pour confondre la liberté & la licence. Ne lui a-t-on pas plus promis qu'on ne vouloit & qu'on ne pouvoit tenir? S'il eſt vrai que par une ſuite de vos liaiſons avec l'Angleterre, il y ait parmi vous un germe d'Ariſtocratie qui cherchera continuellement à s'étendre; n'y auroit-il point quelque imprudence à vouloir établir une Démocratie trop entiere? C'eſt mettre en contradiction les loix & les mœurs. Il me ſemble qu'au lieu de réveiller magnifiquement l'ambition & les eſpérances du peuple, il auroit été plus ſage de lui propoſer ſimplement de s'affranchir du joug de la Cour de Londres, pour n'obéir qu'à des magiſtrats que la médiocrité de leur fortune rendroit modeſtes & amis du bien public; en réglant ſes droits de façon qu'il ne pût craindre aucune injuſtice : il auroit fallu principalement s'occuper à mettre

des entraves à l'Ariſtocratie, & faire des loix pour empêcher les riches d'abuſer de leurs richeſſes, & d'acheter une autorité qui ne doit pas leur appartenir.

Je croirois que les conſtitutions Américaines vous mettent dans le même cas où les Romains ſe trouverent après avoir chaſſé les Tarquins. Pour intéreſſer le peuple à la cauſe de la liberté, les Patriciens lui firent les plus magnifiques promeſſes. Ils s'emparoient de toute la puiſſance publique; tandis que les Plébéiens de leur côté ſe flattoient de ne plus obéir qu'aux loix. Les uns abuſerent de leurs forces, les autres étoient trop fiers pour y conſentir, & de ces intérêts oppoſés naquirent toutes les diſſentions de la place publique.

Vous me direz ſans doute, Monſieur, qu'il n'eſt pas malheureux pour les Etats-Unis d'Amérique de reſſembler aux Romains dont la République a offert le ſpectacle le plus admirable & établi ſon empire ſur tout le monde alors connu. Je prendrai la liberté de vous répondre

qu'en

qu'en effet, il n'y a point aujourd'hui de peuple qui ne pût aiſément ſe conſoler de leur reſſembler dans leurs fautes, s'il pouvoit leur reſſembler dans tout ce qu'ils ont fait de grand, de ſage & de magnanime. Mais par malheur nos mœurs modernes ne nous permettent plus d'avoir de pareilles eſpérances, & ces mœurs ont paſſé juſqu'en Amérique. L'amour de la patrie, de la liberté & de la gloire n'abandonnoit point les Romains, même dans les momens où leur emportement paroiſſoit extrême; & leurs paſſions s'étoient accoutumées à s'aſſocier avec la juſtice & la modération. Il y a long-tems que la politique de l'Europe fondée ſur l'argent & le commerce a fait diſparoître les vertus antiques; & je ne ſais ſi une guerre de ſept ans a pu les faire renaître en Amérique. Quoi qu'il en ſoit, je crains que les riches ne veuillent former un ordre à part, & s'emparer de toute l'autorité, tandis que les autres, trop fiers de l'égalité dont on les a flattés, refuſeront d'y conſentir; & de-là doit né-

ceſſairement réſulter la diſſolution du gouvernement qu'on a voulu établir. Si cette révolution ſe fait d'une manière tranquille, inſenſible & comme par diſtraction, ce ſeroit une preuve que les ames n'auroient aucune énergie : il eſt vrai que la république ne ſeroit expoſée à aucune ſédition, aucun orage ; mais de quelle nobleſſe, de quelle générosité les citoyens ſeront-ils alors capables ? Et ſans ces qualités, peut-il ſubſiſter une vraie liberté ?

Si ce changement éprouve au contraire quelque réſiſtance, quelles cabales, quelles intrigues, quelles menées ſourdes ne faut-il pas craindre ? J'en vois réſulter la haine, la jalouſie, paſſions qui ne meſurent point leurs démarches, & qui traînent à leur ſuite mille autres vices qui ſont les avantcoureurs d'une tyrannie, tantôt audacieuſe, & tantôt timide.

Je m'arrête, Monſieur, en entamant une nouvelle queſtion, je craindrois que ma lettre ne devînt trop longue. Dans celle que j'aurai l'honneur de vous écrire

demain, je prendrai la liberté de vous faire part de mes réflexions ou de mes ſcrupules ſur les loix de Penſilvanie, de Maſſachuſſets, & de Georgie. Pourquoi vous diſſimulerois-je mes craintes & mes doutes, puiſqu'ils vous prouveront l'intérêt que je prends au ſort de l'Amérique, & que je le dois aux ſentimens dont vous voulez bien m'honorer.

A Paſſy, 24 *Juillet* 1783.





II. LETTRE.

Réflexions sur les loix de Pensilvanie, de Massachusetts & de Georgie.

JE crois, Monsieur, que pour procéder d'une maniere sûre, je dois d'abord m'attacher à l'examen des loix fondamentales; & j'entends par ces mots la forme que chacune de vos Républiques a donnée à son gouvernement. C'est de-là en effet que chaque peuple tire son caractere, & parvient à le fixer Si ce gouvernement pourvoit à tous ses besoins, si toutes les parties en sont faites les unes pour les autres, si elles tendent toutes à la même fin, & qu'au lieu de s'embarrasser & de se nuire, elles se prêtent un secours mutuel; je suis sûr que de jour en jour la prospérité de la République s'affermira davantage. Pourquoi? C'est que les passions, après avoir

fait des efforts inutiles pour se soustraire à l'autorité des loix & les violer impunément, prendront peu à peu le parti de se soumettre pour se trouver elles-mêmes plus à leur aise. Le citoyen aura alors les mœurs de son gouvernement, & la société sera aussi parfaite qu'elle peut l'être.

Mais si la puissance législative qui est l'ame de l'état, ou le pivot sur lequel tourne toute la machine politique, n'est pas établie sur de justes proportions; quels désordres au contraire n'en doit-il pas résulter? La Pensilvanie a confié le droit de faire les loix à une Chambre composée des hommes libres de la Réblique, & choisis pour y représenter les habitans de leur ville ou de leur Comté, & porter en leur nom les loix & faire les réglemens qu'ils jugeront les plus salutaires. Il est ordonné que les Représentans seront choisis parmi les hommes les plus recommandables par leur sagesse & leur vertu. Fort bien! Mais je vous avoue, Monsieur, que je ne

compterai fur cette loi de ftyle qu'autant que le légiflateur aura pris les mefures néceffaires pour qu'on y obéiffe fidélement.

Si par leurs mœurs les Penfilvaniens font difpofés à fe conformer à ce réglement; fi la probité leur eft chere, s'ils font difpofés à la récompenfer; je demande pourquoi le légiflateur ordonne que l'élection des Repréfentans fe fera au fcrutin. Cette forme d'élection qu'on croit néceffaire me fait conjecturer que la Penfilvanie eft bien loin d'avoir l'efprit qui doit animer une Démocratie. Je penfe que d'une part, il y a déja des hommes affez puiffans dans leurs villes & leurs Comtés pour qu'on doive les ménager; & que de l'autre on auroit de la peine à y trouver des électeurs qui ofaffent dire ouvertement leur avis. Dans toutes les républiques bien gouvernées, je vois, Monfieur, qu'on a voulu que les citoyens euffent le courage de prononcer à haute voix leur fentiment : c'eft les accoutumer à n'en avoir que d'honnêtes.

Les plus sages politiques de l'antiquité ont blâmé l'usage du scrutin, & on peut se rappeller ce que Cicéron en dit dans un tems où la République Romaine étoit partagée par des partis qu'il étoit si dangereux d'offenser. Quand la vérité est obligée de se montrer en secret & sous un masque, le mensonge est bientôt prêt à se montrer effrontément. Si le scrutin annonce la décadence d'un Etat libre, on ne doit pas l'employer à sa naissance. S'il est nécessaire, concluez-en qu'il faut resserrer les droits de la Démocratie.

Personne, est-il dit, ne pourra être élu Représentant d'une ville ou d'un Comté, à moins qu'il n'y ait résidé pendant les deux années qui précéderont l'élection. Cette loi, il est vrai, est plus sage que celle d'Angleterre, qui permet d'être député au Parlement de la part d'une ville ou d'un Comté qu'on n'habite pas; mais une épreuve de deux ans ne suffit pas pour gagner ma confiance: pendant un si court espace de

tems, un homme dépravé peut, sans beaucoup de peine, cacher ses mœurs & montrer des sentimens qu'il n'a pas. J'exigerois qu'un candidat eût passé par quelque office public de sa ville ou de son Comté, qui l'eût mis à portée de faire connoître sa probité & ses lumieres. Les hommes en général n'estiment que ce qu'on leur fait acheter un peu cherement; & il importe beaucoup que la puissance législative soit composée de citoyens accoutumés à se respecter, & qui ayent une haute idée de l'emploi auguste dont ils sont chargés.

Tous les Etats-Unis d'Amérique ont exigé une certaine fortune soit dans les Représentans, soit dans leurs électeurs: la Pensilvanie seule admet indifféremment à ces prérogatives tous les habitans qui pendant un an auront payé les charges de l'Etat. Il semble que par cet arrangement, le législateur fasse plus d'attention au mérite qu'à la fortune; & rien au premier aspect ne paroît plus juste; mais n'y a-t-il pas, Monsieur,

des circonſtances où le plus grand bien n'étant qu'une chimere, on doit ſe contenter par ſageſſe d'un établiſſement moins parfait ? Si une République eſt aſſez heureuſe pour ne connoître encore ni les richeſſes, ni la pauvreté ; on peut, on doit même y établir la loi de la Penſilvanie, parce qu'elle ne choquera point les mœurs publiques, & ſera favorable à la Démocratie. Mais ſi la fortune a déja mis entre les Citoyens des différences qui ne permettent plus que les conditions ſoient confondues ; au lieu d'aſpirer à une pure Démocratie, ne faudroit-il pas alors ne lui accorder que les priviléges & les droits néceſſaires pour rendre l'Ariſtocratie plus circonſpecte, & l'empêcher de ſe livrer à l'ambition qui lui eſt naturelle ? Peut-être le parti le plus ſage dans ces circonſtances ſeroit-il d'imiter la politique de Solon, qui, pour ne pas révolter les riches, exigea qu'on jouît d'un certain revenu pour avoir droit de parvenir aux magiſtratures.

Un des plus dangereux écueils de la politique, c'eſt de vouloir confondre & unir des établiſſemens bons en eux-mêmes, & conſidérés ſéparément, mais qui ne peuvent s'aſſocier. La loi de Penſilvanie favoriſe ſans ménagement la Démocratie, mais cette partialité même n'eſt propre qu'à effaroucher les riches, qui ne conſentiront jamais à n'avoir pas d'autres droits & d'autres prérogatives que la multitude ou les pauvres.

Permettez-moi, Monſieur, de vous demander ſi vous croyez que les mœurs & les préjugés que vous avez contractés ſous la domination Angloiſe, vous permettent d'aſpirer à une pure Démocratie, gouvernement excellent avec de bonnes mœurs, mais déteſtable avec les nôtres. Pour moi, je croirois que l'Amérique eſt pouſſée à l'Ariſtocratie par une force ſupérieure qui détruira les loix qui voudroient s'y oppoſer. La politique qui doit s'occuper de l'avenir en réglant le moment préſent, fera donc une faute inſigne, ſi elle veut établir entre

les citoyens une égalité de droits, contraire à tous leurs préjugés, & qui par conséquent ne peut subsister. Plus le législateur prendra de mesures pour réussir, moins il doit se flatter de réaliser ses espérances: ses efforts ne serviront qu'à irriter des passions intraitables qui précipiteront la République ou dans l'anarchie, ou dans l'oligarchie.

Je ne crains point de me tromper en disant que la Démocratie demande beaucoup de mœurs; & j'ajoute que quelque sages & bien proportionnées entr'elles que soient ses loix constitutives, elle ne peut subsister que dans une République telle que celle de l'ancienne Grèce, où tous les citoyens se connoissoient, se servoient mutuellement de censeurs, & étoient continuellement sous les yeux & sous la main des magistrats. Cette doctrine que je prends la liberté de vous exposer, je l'ai puisée dans Platon, dans Aristote, dans tous les Politiques anciens; & il me semble que cette savante théorie n'est que trop

bien prouvée par toute l'hiſtoire. Dans ce moment, j'ai ſous les yeux la carte de vos poſſeſſions, & je ne puis ſonger ſans une ſorte d'effroi à la vaſte étendue de territoire que renferme la Penſilvanie. Il ne faut qu'un homme adroit, hardi, entreprenant, qui n'ait rien à perdre & beaucoup à eſpérer dans le trouble, pour y cauſer, ou du moins pour y préparer une révolution. Mais ſans parler de ces aventuriers, qui de leur autorité privée, s'érigeront en Tribuns du peuple, qui me répondra que quelque riche commerçant, en affectant une politique populaire, ne profitera pas des inquiétudes, des haines, des jalouſies toujours renaiſſantes dans une Démocratie où les fortunes ſont ſi diſproportionnées, pour attiſer le feu de la diſcorde civile, eſſayer ſon pouvoir & établir ſa tyrannie.

On me dira peut-être que je me fais des chimeres pour avoir le plaiſir de les combattre : mais je vous prie, Monſieur, de relire l'Hiſtoire de Flo-

rence ; & vous craindrez, si je ne me trompe, qu'il ne s'éleve en Pensilvanie des Médicis, qui passeront de leur banque ou de leur comptoir sur le trône. A quoi ne peuvent pas conduire l'ambition, le génie, l'argent & la faveur populaire ? Il ne faudroit qu'un pareil exemple pour rompre tous les liens de votre confédération. Je suis fâché de m'arrêter si long-tems sur ces tristes objets ; mais si la politique instruite de la force des passions & des caprices de la fortune, ne veut pas se tromper, elle doit être très-facile à craindre, & plus difficile encore à espérer.

Le peuple, dit la loi de Pensilvanie, *a droit de s'assembler, de consulter pour le bien commun, de donner des instructions à ses Représentans, & de demander à la légistature, par la voie d'adresses, de pétitions, ou de remontrances, le redressement des torts qu'il croit lui être faits.*

Je vous avoue, Monsieur, que j'ai peine à comprendre la pensée de cette loi. Que le peuple ait droit de consulter

ſur ſes intérêts, & de donner des inſtructions à ſes Repréſentans, quand il eſt aſſemblé pour les nommer, rien n'eſt plus juſte ni plus raiſonnable, rien alors n'eſt ſéditieux. Mais je demande ſi le peuple a droit de s'aſſembler toutes les fois qu'il lui en prendra fantaiſie, ſans être aſtreint à aucune regle, à aucune police, & ſans être ſous les yeux d'un magiſtrat? Si c'eſt-là l'eſprit de la loi, il faut convenir, Monſieur, qu'à force d'être populaire, elle eſt véritablement anarchique. Les loix ne peuvent rendre trop reſpectable la puiſſance légiſlative; & je vois ici qu'on l'expoſe aux caprices d'une aſſemblée tumultueuſe que ramaſſera un brouillon, un mécontent qui aura aſſez d'éloquence pour entraîner les eſprits. Ces adreſſes, ces pétitions, ces remontrances peuvent être utiles & même néceſſaires en Angleterre, où les Parlemens ſont ſeptenaires, & trahiſſent quelquefois les intérêts de la nation; tandis que le Roi & ſes Miniſtres ont une autorité trop prépondérante dont

il est à propos de se défier, & qu'il est sage d'intimider. Mais en Pensilvanie, elles ne sont bonnes à rien, parce que l'assemblée législative s'y renouvelle tous les ans, de même que les magistrats chargés de la puissance exécutrice. Si je ne me trompe, les loix en Angleterre doivent tenir le peuple attentif à ses intérêts, parce que sa liberté a de puissans ennemis : mais au contraire, elles doivent apprendre au peuple de Pensilvanie à avoir un peu de patience, & sur-tout à ne jamais agir que sous la direction d'un magistrat, parce que l'anarchie ne lui peut être d'aucune utilité.

Je vous découvrirois moins librement mes pensées, Monsieur, si vous aimiez moins la vérité, ou si mes erreurs étoient capables de vous tromper. Je doute que vous approuviez la constitution de Pensilvanie, quand au lieu de rendre la puissance législative aussi respectable, aussi grande, aussi complette qu'elle doit l'être, elle lui refuse la faculté de rien

ajouter, ni de rien changer à sa premiere constitution. Voilà, je l'avoue, une étrange loi. Les législateurs assemblés à Philadelphie pour jetter les fondemens d'une République naissante, pouvoient-ils ignorer que rien ne peut borner la puissance législative ? Cette assemblée se croyoit-elle infaillible ? De nouvelles circonstances, de nouvelles affaires, de nouvelles mœurs, de nouveaux besoins n'exigeront-ils pas de nouvelles loix, ou qu'on apporte quelque modification aux anciennes ? Quelle puissance supérieure, ou même égale à l'assemblée législative, les premiers législateurs ont-ils imaginée pour contraindre celle-ci à observer ponctuellement ce qu'ils ont ordonné ? On ne doit jamais porter une loi qui peut être violée impunément. Il me semble que c'est un axiome reconnu sur toute la terre, que la puissance législative ne doit être bornée par rien, si on ne veut pas la détruire ou rendre son action inutile. A quoi servira donc cette

clause dont je me plains? A diminuer le respect profond dont tout citoyen doit être pénétré pour le corps législatif; à faire naître des contestations & des querelles sur la nature des nouveaux réglemens, & autoriser les jurisconsultes qui sont tous naturellement sophistes, à interpréter les loix à leur volonté; & à prouver que les nouvelles sont nulles & sans force, parce qu'elles ne sont pas conformes aux anciennes.

Autre scrupule; car je ne donne que ce nom à mes observations. Dans une République où les peres offriroient à leurs enfans l'exemple des mœurs simples de la Démocratie, je ne serois point fâché que tout jeune homme de vingt & un ans, né dans l'Etat, & qui auroit presque toujours vécu dans sa famille, eût droit de suffrage dans l'élection des Représentans de sa ville ou de son Comté. C'est à cet âge qu'on aime le bien avec plus de courage, & il ne faut pas beaucoup de lumiere pour savoir quels sont les citoyens d'un canton qui jouissent

de la meilleure réputation. Mais c'est être, je crois, trop libéral que d'accorder ce privilége à tout aventurier qui sera venu pendant un an payer les taxes de l'Etat. Il doit nécessairement résulter de cette disposition, qu'une foule de jeûnes gens qui ne jouissent pas dans les autres Etats-Unis du droit de citoyens, se réfugieront dans la Pensilvanie : ils ne porteront point les mœurs simples que demande la Démôcratie. Les aventuriers se vendront aux différens partis qui partageront les villes & les Comtés, & l'on n'a rien à attendre de bon de ces passe-volans.

La loi veut que les enfans des Francs-tenanciers, âgés de vingt & un ans, ayênt voix dans l'élection des Représentans, quoiqu'ils n'ayent point payé de taxes. J'y consens, mais je demande comment cette distinction aristocratique peut, si je puis parler ainsi, s'amalgamer avec les principes tout démocratiques des Pensilvaniens. La vanité qui est dans le cœur de tous les hommes,

eſt de toutes les paſſions la plus agiſſante & la plus ſubtile. Je gagerois que ces Francs-tenanciers regarderont leur privilége comme une ſorte de dignité qui les ſépare & doit les ſéparer des citoyens qui ne poſſédent pas de terres. Après les avoir dédaignés, ils ne voudront point ſe confondre avec eux. Voilà deux ordres de familles. De ce que les unes jouiront d'une prérogative particuliere, elles concluront qu'elles doivent former un ordre à part. Je vois ſe former une nobleſſe héréditaire que les loix Américaines proſcrivent. Je vois des combats continuels entre l'Ariſtocratie que les paſſions établiront, & la Démocratie que les loix protégeront; & pour que la république en ſortît avec avantage, ou du moins ſans ſe perdre, il faudroit que les citoyens euſſent les vertus des beaux tems de Rome, c'eſt-à-dire, cruſſent qu'il y a quelque choſe de plus précieux que l'argent.

S'il arrivoit qu'une ou pluſieurs villes, un ou pluſieurs Comtés négligeaſſent,

ou refusassent d'envoyer des Représentans à l'assemblée générale, les deux tiers des membres des villes ou Comtés qui auront élu & envoyé les leurs, auront tous les pouvoirs de l'assemblée générale aussi pleinement & aussi amplement que si la totalité étoit présente, pourvu toutefois que lorsqu'ils s'assembleront, il se trouve des députés de la majorité des villes & Comtés.

Voilà, je l'avoue, Monsieur, une des loix les plus extraordinaires qu'on puisse trouver dans le code d'un peuple qui s'assemble pour former sa constitution. Je demanderois volontiers aux législateurs sur quel fondement ils ont soupçonné, ou prévu que quelque ville, ou quelque Comté pourroit être capable d'une pareille négligence, ou d'une mauvaise volonté si criminelle. Si cette loi leur a paru nécessaire, il faut qu'il y ait déja dans l'esprit des citoyens un préjugé, une erreur, un vice qui sépare leurs intérêts de ceux de la république & y prépare un schisme fatal. Il falloit donc en même-tems y remé-

dier ; il falloit donc prendre des mesures pour empêcher que la puissance publique ne fût dégradée. Car les villes, ou les Comtés qui n'auront pas envoyé leurs Représentans à l'assemblée générale législative, prétendront sans doute ne pas obéir à des loix qui ne seront pas leur ouvrage. Vice énorme ! il suppose une indifférence monstrueuse pour la patrie, & annonce dans une Démocratie l'entiere dissolution de la république.

A la bonne heure, que les portes de l'assemblée législative soient ouvertes à tout le monde : ce sera une école où les citoyens pourront aller s'instruire. Il est bon qu'on imprime tous les huit jours le journal de ses sessions : la Démocratie est ennemie du mystere, & elle a besoin qu'on l'éclaire ; mais il est peut-être dangereux que *tous les bills qui auront un objet public soient imprimés pour être soumis à l'examen du peuple.* C'est peut-être le plus sûr moyen de rendre tout problématique. Qui ne sait combien le peuple est ignorant, imbécille & su-

jet à la prévention ; quand il auroit même autant d'efprit & de lumieres que le peuple de l'ancienne Athenes. Le légiflateur n'auroit-il pas dû fe borner à prefcrire que *les raifons & les motifs qui détermineront à porter une loi feront complettement & clairement développés dans le préambule des ordonnances ?* Cette précaution fuffifoit pour porter les Repréfentans à ne pas agir témérairement, & prémunir le peuple contre les fophifmes des citoyens inquiets & malintentionnés.

Paffons à la puiffance exécutrice fans laquelle il feroit inutile de faire des loix. Les Penfilvaniens l'ont confiée à un confeil compofé de douze magiftrats qui doivent être nommés par les mêmes électeurs qui auront choifi les Repréfentans de la ville de Philadelphie, & des onze Comtés qui forment cette République. Ce confeil aura à fa tête un Préfident ou fon Vice-Préfident, & l'un & l'autre feront élus tous les ans au fcrutin par l'affemblée générale & le confeil réunis ;

mais ils feront toujours choifis parmi les membres du confeil.

J'oferois blâmer, Monfieur, & cela fans crainte de me tromper, que la formation du confeil exécutif ne foit pas l'ouvrage de l'affemblée générale. Pourquoi, je vous prie, confier à vos électeurs de 21 ans, à une multitude toujours ignorante & portée naturellement à aimer les magiftrats indulgens, le foin de choifir des hommes deftinés à veiller à l'obfervation des loix, & manier les intérêts les plus importans, & les affaires les plus délicates de la République? Qui peut être cenfé plus capable de ce choix que les Repréfentans fi intéreffés à ce que leurs loix foyent confervées & obfervées avec la plus grande fidélité? Je croirois d'ailleurs que c'eft le moyen le plus favorable pour établir entre la puiffance légiflative & la puiffance exécutrice, naturellement jaloufes l'une de l'autre dans tout gouvernement libre, & prefque toujours ennemies dans la Démocratie, cet ac-

cord & cette harmonie qui font le bien de l'Etat. Il me semble que sans blesser leurs principes, les législateurs de Pensilvanie pouvoient accorder à l'assemblée générale la faculté de choisir les membres du conseil exécutif parmi les Représentans qui la composent. Il en seroit résulté plusieurs avantages. Le Comté dont le Représentant auroit été élu, seroit flatté de cet honneur ; car les hommes ne négligent rien de tout ce qui peut intéresser leur amour propre. — Il se seroit formé une sorte d'émulation entre les Comtés : ils auroient été attentifs à n'envoyer à l'assemblée générale que des citoyens dignes de concourir pour les places du conseil. Le corps dépositaire des loix auroit été composé des hommes les plus estimables, & par cet intérêt commun de gloire & d'émulation, le caractere trop inconsidéré & trop intriguant de la Démocratie auroit du moins été un peu tempéré.

Ce n'est pas tout, Monsieur, je pourrois observer qu'il est très-difficile

que

que ce nombre de douze conſeillers ſuffiſe à toutes les affaires de l'adminiſtration. Je demanderois encore pourquoi dans un gouvernement, où ſous prétexte de ſon extrême liberté, on ne ſe donne pas plus de peine à penſer & à réfléchir que ſous le gouvernement le plus deſpotique, les légiſlateurs aſſemblés à Philadelphie n'ont preſcrit aucune regle, aucune police, aucun régime ſur la maniere de traiter les affaires ; ſoit dans l'aſſemblée générale, ſoit dans le conſeil exécutif? Les Philoſophes preſcrivent à leurs diſciples la route qu'ils doivent tenir pour chercher & trouver la vérité : les légiſlateurs ne doivent-ils pas être également attentifs à établir des formes pour conduire à la juſtice & au bien public, puiſqu'ils ont affaire à des hommes ſouvent peu inſtruits, & que les paſſions peuvent égarer les plus éclairés ?

Après vous avoir expoſé tant de doutes & de ſcrupules, j'ai vu avec le plus grand plaiſir dans la conſtitution des

Pensilvaniens qu'ils n'ayent pas confié la puissance exécutrice, comme la plupart des Etats-Unis, à un conseil qui dût se renouveller entiérement toutes les années. Le conseil composé de magistrats triennaux, verra sortir tous les ans les quatre plus anciens qui seront remplacés par quatre nouvelles élections. *Au moyen de cette rotation continuelle*, dit la loi, *il y aura plus d'hommes accoutumés à traiter les affaires publiques, il se trouvera dans le conseil un certain nombre de personnes instruites de ce qui s'y sera fait l'année d'auparavaut ; & par-là les affaires seront conduites d'une maniere plus suivie & plus uniforme.* Je conviens que la Pensilvanie aura moins d'écarts & plus de tenue dans ses principes, que les républiques qui n'ont établi qu'un conseil dont tous les membres sont annuels : mais cela ne suffit pas pour me rassurer. Les magistrats d'une république naissante, & qui travaille à former son caractere, n'ont-ils pas besoin d'une plus longue autorité pour y

établir des maximes, des principes constans, & lui donner, pour ainsi dire, l'allure la plus favorable à son bonheur?

Peut-on penser, Monsieur, sans frayeur à cet amas d'hommes qui composent les sociétés? Tous ont des passions très-actives & différentes. Les uns cependant sont incapables de penser, & c'est le grand & le très-grand nombre : les autres ne sont propres qu'à combiner entr'elles les idées qu'on leur a données, & au milieu de tout cela il s'éleve quelques hommes de génie, qui cependant ne penseront pas toujours de même. Que deviendra donc une république si elle n'a pas en elle-même un corps toujours subsistant, qui conserve religieusement le dépôt des loix, de la politique & du caractere national, comme les Vestales conservoient le feu sacré de Vesta? Analysons, je vous prie, Monsieur, les histoires de Lacédémone & de Rome; & vous verrez, je crois, évidemment que ces deux républiques n'ont dû les vertus, la politique, la sagesse, la cons-

tance & le caractere, en un mot, que nous admirons, qu'à l'établissement de ce sénat perpétuel qui en étoit l'ame. Par-là l'Aristocratie & la Démocratie étoient tenues en équilibre, & il en résultoit une forme mixte qui conservoit les avantages des deux gouvernemens, sans avoir aucun de leurs vices. J'ai vu avec beaucoup de plaisir dans la constitution de New-York, que cette république s'est fait un conseil composé de 24 membres, dont les quatre plus anciens sortiront tous les ans, & seront suppléés par une nouvelle élection de quatre Candidats, qui sans effort prendront naturellement l'esprit du corps dans lequel ils entrent, & le transmettront à leurs successeurs en sortant de place.

Malgré la sévérité amicale avec laquelle j'ai examiné les loix de Pensilvanie, je suis pénétré du plus profond respect pour les législateurs qui les ont portées. On voit en mille endroits une connoissance profonde des droits de la

nature & du cœur humain ; mais je le répete, dans un moment où vous étiez enfin forcés de ne plus reconnoître l'autorité de l'Angleterre, & qu'il falloit se hâter de former une constitution pour prévenir l'anarchie, & déconcerter les vues criminelles des partisans que les Anglois avoient parmi vous, on n'a pas eu le tems d'arranger de la maniere la plus parfaite toutes les parties du gouvernement. Les législateurs peuvent revenir sur leurs pas : l'amour de la patrie les y invite, & je ne doute pas qu'ils ne donnent à la Pensilvanie le gouvernement le plus convenable à sa situation présente, en s'occupant cependant de l'avenir.

La forme du gouvernement établie dans la république de Massachussets, est calquée sur le gouvernement d'Angleterre, mais elle est beaucoup plus sage. Ce qu'on appelle Parlement chez les Anglois est appellé chez vous, Monsieur, Cour générale. Elle est composée d'un Sénat qui représente la Chambre haute

d'Angleterre, & d'une Chambre des Représentans qui jouit des mêmes droits que la Chambre des Communes à Londres. Chacune de ces deux Chambres peut dresser des bills à part; on se les communique mutuellement, & ceux qui sont adoptés à la pluralité des suffrages par les deux Chambres, sont adressés au Gouverneur qui les approuve en y mettant sa signature, ou qui les renvoie en exposant les raisons qui l'ont empêché d'y donner son consentement. Cependant si les deux Chambres persistent dans leur résolution, & que les bills dans un second examen soyent encore approuvés, non pas simplement à la pluralité des voix, mais par les deux tiers des membres présents; alors les bills rejettés par le Gouverneur ont force de loi. Il en est de même si le Gouverneur tarde plus de cinq jours à faire connoître son sentiment: par son silence, il est censé tout approuver.

Il me semble que cette administration est bien plus sage que celle d'Angle-

terre. Un gouverneur annuel qui devant bientôt rentrer dans la classe des simples citoyens, ne peut avoir aucun intérêt d'augmenter sa prérogative, qui est éclairé par un conseil qu'on lui a donné, qu'il n'a pas choisi & ne peut disgracier à son gré; un magistrat, en un mot, qui n'a par sa fortune aucun moyen d'acheter les suffrages de la Cour générale, ni d'en corrompre les membres en tentant leur ambition par des titres & des dignités, n'est point l'ennemi de la liberté publique, comme un roi d'Angleterre à qui ses passions donnent des intérêts contraires à ceux de la nation; qui mine sans cesse & sourdement les droits des Grands & de la Commune; & qui en avançant peu à peu vers le pouvoir absolu par le moyen de la corruption, énerve les ames, affoiblit le sentiment de la liberté, & trouvera enfin un moment, où en agissant avec vigueur & dureté, il étonnera & consternera les Anglois, comme Henri VIII, & leur

apprendra à plier ſous le poids de ſon ſceptre.

D'alleurs je fais attention que le Rôi d'Angleterre ayant la prérogative du *Veto*, gêne, arrête, captive la puiſſance légiſlative qui ne peut pas porter les loix néceſſaires à ſa ſûreté. Le Parlement obligé de négocier, ne peut agir avec la ſimple & noble fermeté qui lui convient. Réduit à une défenſive qui doit à la longue le perdre, il ne peût y renoncer ſans expoſer l'Etat aux plus grands déſordres, & remettre ſa deſtinée au ſort toujours incertain des armes. Le Gouverneur de Maſſachuſſets ne fait au contraire que des remontrances à la puiſſance légiſlative : c'eſt un reſſort qui n'en retarde l'action que pour la rendre plus ſalutaire, en prévenant toute précipitation, toute ſurpriſe & tout engouement. La cenſure que les deux Chambres de la Cour générale exercent l'une ſur l'autre, en pouvant rejetter mutuellement leurs bills, eſt, ſi je ne me

trompe, favorable à la ſtabilité du gouvernement. Elle arrête le goût des nouveautés ; elle inſpire aux citoyens un plus grand attachement & un plus grand reſpect pour les loix ; & l'examen qu'on attribue au Gouverneur de Maſſachuſſets, n'eſt propre qu'à aſſurer tous ces avantages.

Peut-être aurez-vous le chagrin, Monſieur, de voir la Penſilvanie ſe livrer à tous les caprices de la Démocratie, tandis que le gouvernement de Maſſachuſſets s'affermira ſur ſes principes. Vous avez eu la ſageſſe, en formant une république nouvelle qui ſecouoit le joug d'un maître dur & qui vous immoloit à ſes intérêts mal-entendus, de ne préſenter aux eſprits que des loix qui ſe lient ſans effort à toutes les idées auxquelles ils étoient accoutumés ; & qui loin de bleſſer les anciennes habitudes, ne ſervent qu'à rendre la liberté plus agréable & plus tranquille. Vos concitoyens n'ont point éprouvé le ſoubreſaut que les Penſilvaniens ont ſouf-

fert dans la révolution de leur gouvernement. Sur une base Démocratique qui assure à la multitude sa liberté, sans lui donner des espérances trop audacieuses, vous avez établi une Aristocratie qui par sa nature est moins remuante, plus égale à elle-même, & que les mœurs de l'Amérique trop semblables à celles de l'Europe, rendent aujourd'hui nécessaire. Tandis que la Pensilvanie emportée loin de ses opinions, de ses loix & de ses habitudes familieres, peut s'enivrer d'une liberté Démocratique dont elle ne connoît pas les ressorts, & qu'elle confondra vraisemblablement avec la licence, la République de Massachussets plus mesurée dans ses opérations, parce qu'elle n'aura à concilier que des intérêts moins opposés, affermira son gouvernement & son caractere.

Je ne doute point que les personnes qui ne pensent qu'à la dignité & aux droits communs que tous les hommes tiennent de la nature, ne préferent le gouvernement de Pensilvanie à celui de

Maſſachuſſets. Mais je ne ſuis pas moins perſuadé qu'elles changeront de ſentiment, ſi abandonnant leurs ſpéculations métaphyſiques, elles étudient l'eſprit humain ſi borné dans la plupart des hommes. Il ſemble en effet par la maniere dont la nature leur diſpenſe inégalement ſes faveurs, qu'elle prépare elle-même la ſubordination dont la ſociété ne peut ſe paſſer. C'eſt donc en ſe conformant à ſes loix, que nous devons établir les nôtres, & ne pas donner le pouvoir de conduire à ceux qu'elle a deſtinés à être conduits. Qu'on deſcende dans notre cœur pour y démêler le germe de toutes les paſſions qui cherchent continuellement à ſe développer; qu'on étudie la force de nos habitudes qui obſcurciſſent les lumieres de notre raiſon, & finiſſent par nous rendre chers des abus que nous aurions crus intolérables; & l'on ſera convaincu que la politique la plus ſage eſt celle qui ſe prête le plus aux beſoins des circonſtances pour en tirer le meilleur parti

possible. Je ne puis trop le répeter ; à mesure que les mœurs se relâchent, les loix & le pouvoir doivent être plus resserrés, & le gouvernement confié à moins de mains. En effet, Monsieur, ne voit-on pas clairement dans toutes les révolutions des Etats qu'une Démocratie corrompue les conduit malgré eux à l'Aristocratie, & que ce gouvernement à son tour devient oligarchique pour finir par la Monarchie ? Voilà où nous mene la marche des passions, si on les laisse faire ; & c'est à les retenir dans leur cours, & à les diriger vers une fin utile, c'est-à-dire honnête, que consiste tout l'art de la législation.

C'est à vous, Monsieur, qui connoissez les progrès que les vices d'Europe ont faits dans vos Etats, de juger du gouvernement qui leur convient le mieux. Pour moi, je n'ai que des lumieres fort incertaines sur cette matiere. J'ai oui dire que les Pensilvaniens sont beaucoup plus cultivateurs que commerçans, & ne connoissent point ces fortunes

disproportionnées & trop grandes qu'on ne rencontre que trop dans la république des Massachussets. Soit ; mais cela suffit-il pour justifier leur Démocratie ? Je sais que l'agriculture donne des mœurs beaucoup plus simples & plus pures que le commerce ; mais je vois que le port de Philadelphie ouvre une porte favorable à l'industrie & au commerce. Si les richesses que donnent les terres sont agréables & cheres aux Pensilvaniens, pourquoi négligeront-ils de les augmenter en suivant l'exemple des Bostoniens ? Je demande quelles mesures les loix ont prises pour les arrêter sur le bord du précipice. Je demande en second lieu, si dans un gouvernement tout populaire, il est possible d'en prendre. Ce seroit un miracle du premier ordre, si un peuple qui cultive péniblement la terre pour s'enrichir, qui aura bientôt des atteliers & des ouvriers pour travailler & façonner les matieres premieres, afin de favoriser l'agriculture même & de hâter ses progrès, est capable de ne se pas laisser en-

traîner par le ſentiment dont il ſera affecté. C'eſt à la loi, c'eſt au gouvernement à venir à ſon ſecours. Je demande encore quelles ſeront alors les reſſources de la Démocratie Je m'arrête long-tems ſur cet article, Monſieur, parce que je deſire de tout mon cœur que la Penſilvanie ſe donne, ou adopte des principes politiques plus proportionnés à ſes beſoins, aux circonſtances préſentes & aux malheurs dont elle eſt menacée.

J'en reviens à Maſſachuſſets, Monſieur, & je vois avec plaiſir que le gouvernement tient éloignés de lui tous ces hommes qui n'ont pour fortune que leurs bras, & ne peuvent que troubler l'adminiſtration politique, ſi on leur accorde quelqu'autorité. C'eſt peut-être par cette même raiſon, que les républiques anciennes qui connoiſſoient ſi bien les devoirs de l'humanité entre les citoyens, en ont bleſſé les droits, en admettant des eſclaves qui n'étoient rien dans l'Etat, & ſoumis à la volonté ſeule de leurs maîtres. Avec plus de ſageſſe,

les pauvres font chez vous fous la protection des loix, & ils peuvent efpérer qu'avec leur travail & leur économie, ils pourront un jour s'élever à la dignité de contribuer au choix des Sénateurs, des Repréfentans & même du Gouverneur. Cette efpérance leur rend leur condition agréable : ils aimeront l'Etat à caufe du bien qu'ils en attendent, & vous ne craindrez point ces foulevemens d'efclaves dont l'hiftoire ancienne nous parle. En exigeant une fortune très-différente pour entrer dans la Chambre du Sénat, & dans celle des Repréfentans, vous avez empêché par un fage équilibre que les plus riches citoyens n'attiraffent à eux toute l'autorité. C'eft là, je crois, l'arrangement le plus propre qu'on pût prendre pour tempérer l'Ariftocratie par une forte de mélange de la Démocratie.

Il eft très-fage que la Cour générale compofée des Sénateurs & des Repréfentans foit chargée de nommer les neuf Confeillers qui font revêtus de la puiffance exécutrice, conjointement avec le

Gouverneur & fon Lieutenant. Après ce que j'ai dit du Confeil de Penfylvanie; vous ne ferez pas furpris, Monfieur, fi je prends la liberté de condamner celui de Maffachuffets, encore moins nombreux, & qui fe renouvellera entiérement toutes les années. Il ne faut pas fe le déguifer; une Ariftocratie, fans un confeil où fe confervent & fe perpétuent continuellement les mœurs, l'efprit, le caractere & les principes de l'Etat, eft un véritable monftre en politique. A quelle fluctuation ne feroit-on pas expofé? La République, en adoptant fucceffivement les opinions, & les fantaifies de fes Magiftrats, n'infpireroit aucune confiance ni à fes citoyens, ni aux étrangers. Ce défaut feul eft capable de déranger toute l'harmonie de votre Gouvernement.

Je l'avoue, Monfieur, je fens un attrait particulier pour la République de Georgie. Cette Colonie eft nouvelle, elle occupe un grand territoire, & l'on me dit que le nombre de fes habitans

ne monte pas à quarante mille. Quelles heureuses circonstances pour établir une République chez un peuple qui n'est encore occupé qu'à chercher ses richesses dans le défrichement des terres voisines de ses habitations! Toutes ses idées doivent naturellement se porter du côté de l'agriculture, qui donne seule aux hommes l'abondance, conserve la simplicité de leurs mœurs, & dispose leur ame aux grandes choses. Aussi a-t-on vu cette Colonie si foible & plus exposée que toute autre aux malheurs de la guerre, ne se point démentir, & donner l'exemple du courage & de la prudence.

Si j'avois été assez heureux pour être un citoyen de Georgie, je crois que dans l'Assemblée qui en rédigea la Constitution, j'aurois fait tous mes efforts pour affermir plus solidement cet esprit de modération, de modestie, dont il me semble que mes concitoyens, malgré leurs mœurs, ne connoissent pas assez le prix. « Mes freres, mes amis, aurois-je dit, » rendons graces à la Providence

» d'avoir conduit l'Amérique à l'heu-
» reuse révolution qui assure son indé-
» pendance, avant le tems que devenus
» trop nombreux & trop riches, il nous
» auroit peut-être été impossible d'assurer
» notre liberté sur des fondemens iné-
» branlables. Nous nous trouvons en as-
» sez petit nombre pour pouvoir nous
» entendre; & nos mœurs que des be-
» soins inutiles n'ont pas corrompues,
» nous permettent encore d'établir dans
» notre République naissante les vrais
» principes de la société, d'élever une
» barriere entre nous & les vices qui
» ne permettent pas de prendre la route
» qui conduit au bonheur, ou qui la
» font bientôt abandonner. Les hommes
» n'ont de véritables richesses que les
» productions de la terre; voulons-nous
» être solidement heureux? apprenons à
» nous contenter des fruits que nous
» devons à notre travail; ils nous suf-
» firont & ne nous manqueront jamais.
» Prenons des mesures pour que rien ne
» soit capable d'altérer cette précieuse

» vérité que nous connoissons encore, » mais que l'exemple contagieux de nos » voisins peut bientôt nous faire oublier ».

« Je vois avec chagrin, continuerois-je, » que vous ordonniez de gra» ver sur le Sceau de la République une » *belle maison.* J'aimerois mieux qu'il ne » présentât qu'une maison simple & mo» deste, qui rappelleroit à notre postérité » des mœurs sans luxe & sans faste qui » ont fondé cet Etat & qu'ils doivent » imiter. Je verrai avec plaisir dans l'em» preinte de ce sceau, *un champ de blé*, » *une prairie couverte de gros & de menu* » *bétail, une riviere qui la traversera.* A » ces images, qui peignent votre carac» tere, pourquoi voulez-vous ajouter, » *un vaisseau qui vogue à pleines voiles ?* » Songeons qu'il sera pour nous la boîte » de Pandore : craignons de nous fami» liariser avec ces idées d'une fausse pros» périté & que nous n'imprimerions que » trop facilement dans la raison encore » peu formée de nos enfans. Plût-à-Dieu » que jamais aucun vaisseau en nous

» apportant des besoins & des plaisirs
» inconnus, ne vienne nous dégoûter
» d'une simplicité qui peut suffire à notre
» bonheur ! Plut-à-Dieu fussions-nous
» enfoncées dans les terres & n'eussions-
» nous à craindre de tout côté que le
» voisinage des sauvages bien moins dan-
» gereux que la mer qui baigne nos
» côtes ! Pourquoi cherchons-nous à fa-
» voriser les ports de Savannah & de
» Sunbury, en permettant à l'un d'en-
» voyer quatre Représentans à la cham-
» bre d'Assemblée & à l'autre deux pour
» représenter & favoriser leur commerce ?
» Gardons-nous de suivre l'exemple de
» cette malheureuse Europe qui a voulu
» établir sa force, sa puissance & son
» bonheur sur des richesses qui devoient
» l'affoiblir & l'appauvrir. Si nous re-
» gardons le commerce comme l'objet
» & la fin d'un Etat florissant, il faut
» dès ce moment renoncer à tous les
» principes d'une bonne politique, ou
» nous attendre qu'après les avoir éta-
» blis, ils seront bientôt renversés. Si

» nous voulons encourager les vertus
» dont nous avons besoin, & les faire
» aimer à nos enfans, accordons des
» honneurs, des récompenses, des dis-
» tinctions aux cultivateurs les plus ha-
» biles & les plus laborieux, & qui pour
» apprendre à défendre leurs possessions,
» se délasseront des travaux de la char-
» rue par les exercices glorieux de la
» milice. Ne songeons point à attirer
» parmi nous une grande multitude
» d'hommes; ils ne vaudroient pas une
» poignée de bons citoyens qui auront
» de l'ame & de la vertu ».

Je m'arrête à regret, Monsieur, & je me contenterai d'ajouter ici quelques remarques sur la constitution de la Georgie. Il me semble que cette République tient un milieu entre la politique de Pensilvanie & celle de Massachussets. Il ne suffit point d'y payer les taxes de l'Etat pour être élevé à la dignité de Représentant, mais la fortune qu'on exige est trop modique pour ne pas s'accorder avec la Démocratie. D'un autre côté,

les législateurs s'éloignent de l'Aristocratie en n'établissant point comme ceux de Massachussets deux Chambres pour exercer la puissance législative : on voit que l'égalité leur est chere, puisqu'ils ne veulent pas regarder comme citoyen tout habitant qui n'aura pas renoncé d'une maniere authentique à ces titres particuliers qu'une petite vanité a imaginés, & qui semblent désigner en Angleterre une sorte de noblesse. Je m'informerai avec empressement de toutes les nouvelles qui pourront intéresser la Georgie. Si on me dit qu'elle s'oppose à la corruption, non pas par des loix vagues, mais par des établissemens qui favorisent & protégent les mœurs, j'augurerai bien de sa fortune. On verra disparoître les défauts qu'on peut reprocher à ses loix actuelles, ou ces défauts n'auront aucune influence fâcheuse.

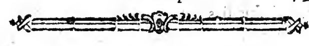
Les loix portées par la chambre des Représentans, seront soumises à l'examen du Gouverneur & de son conseil chargés de la puissance exécutrice. Leurs

remontrances feront portées à la puiffance législative par un Comité qui expofera les changemens que demande le Gouverneur, & les motifs qui les rendent néceffaires. Pendant cette conférence des deux pouvoirs, le Comité fera affis & couvert, & les Repréfentans auront la tête nue à l'exception de l'Orateur de la chambre. Voilà le monde renverfé, & il eft extraordinaire que les agens, les commis, les gens d'affaires de la République paroiffent devant leur maître fouverain, avec les marques de la prééminence & de la fupériorité. Je fais fort bien qu'un chapeau de plus ou de moins ne prouve rien chez un peuple affez vertueux pour aimer également les loix & la liberté. De ce vain cérémonial, on conclura fimplement qu'on a voulu apprendre aux Repréfentans le profond refpect qu'ils doivent aux miniftres des loix, lorfqu'en fe féparant, ils feront rentrés dans la claffe des fimples citoyens. Mais chez un peuple corrompu, où la vanité & l'ambition ne travaillent qu'à frapper

les fondemens de l'égalité, il n'en faudroit pas davantage pour tout perdre. Les plus légers prétextes ſuffiſent à des paſſions pour ſe faire des prétentions qui deviendront inſenſiblement des droits qu'on défendra par toute ſorte de moyens.

A PASSY, 6 Août 1783.





III. LETTRE.

Remarques sur quelques objets importans, relatifs à la législation des Etats-Unis d'Amérique.

IL seroit inutile, Monsieur, d'entrer dans un examen particulier des loix par lesquelles les autres Etats-Unis d'Amérique ont établi chez eux la puissance publique ; je tomberois nécessairement dans des répétitions inutiles & fastidieuses : il me semble que ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dans ma lettre précédente, en vous entretenant des trois Républiques que j'ai étudiées d'une maniere plus particuliere, peut s'appliquer à toutes les autres. J'ajouterai que si les citoyens de Massachussets, de Pensilvanie & de Georgie travailloient dans un nouvel examen de leurs constitutions, à mieux proportionner les loix aux besoins des circonstances

dans lesquelles ils se trouvent ; s'ils s'occupoient autant de l'avenir que du moment présent ; si leurs réglemens établissoient un équilibre plus juste entre la puissance législative & la puissance exécutrice, si l'ambition du peuple moins excitée par les droits & les espérances que lui donne la Démocratie, ne devoit jamais avoir besoin de faire des efforts convulsifs pour défendre sa dignité ; si les riches voyoient devant eux assez d'obstacles pour ne pas oser choquer leurs inférieurs ; ces Républiques serviroient de modele aux autres qui seroient à leur tour plus retenues dans leur conduite, & profiteroient sans doute des exemples mis sous leurs yeux. Cependant, s'il s'y élevoit encore quelques troubles, les autres s'offriroient comme médiatrices ; la réputation de leur sagesse donneroit du poids à leur négociation, & peu-à-peu les bons principes s'établiroient dans toute la Confédération.

Les trois Républiques, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, sont les seules

qui ayent senti le prix des mœurs & d'une bonne éducation, ou du moins qui en ayent parlé. Les législateurs de Massachussets ne songent pas seulement à étendre les lumieres de notre esprit ; ils veulent encore qu'on grave profondément dans le cœur des enfans les principes *de l'humanité & de la bienveillance générale, de la charité publique & particuliere, de l'industrie, de la frugalité, de l'honnêteté, de l'exactitude dans les procédés, de la sincérité, de toutes les actions sociales, & de tous les sentimens généreux*. Je ne vois là qu'une déclamation vague, si la République ne se hâte par des établissemens réels de mettre en pratique cette belle théorie ; car toutes les vertus qui auroient été inspirées aux jeunes enfans par leur premiere éducation, ne subsisteroient pas long-tems, si en entrant dans le monde, les mœurs des citoyens leur donnoient des leçons contraires. Je vois donc avec chagrin, Monsieur, que des législateurs si sages dans un moment, n'établissent nulle part

des regles constantes en faveur des bonnes mœurs. Ils veulent au contraire favoriser les progrès du commerce & ouvrent une porte à l'avarice, en ordonnant, par exemple, qu'on fasse au Gouverneur un traitement honorable qui suffise amplement aux besoins de son état.

Je voudrois au contraire qu'à mesure que les dignités sont plus importantes, on leur attribuât des appointemens moins considérables; je voudrois même qu'elles n'en eussent aucuns. Les Américains ne sont plus sujets du Roi d'Angleterre; ils sont aujourd'hui des hommes libres, & si mon opinion leur paroissoit aussi dure & aussi sauvage qu'elle peut le paroître en Europe, je ne pourrois m'empêcher d'en tirer un mauvais augure pour l'avenir. L'argent peut faire les grands Seigneurs dans une Monarchie, mais il avilit les Magistrats dans une République; ce n'est ni la cupidité, ni le luxe, ni le faste qui les honore. On aime bien peu la patrie, quand on demande des salaires pour la servir. Quand on l'aime peu,

on eſt un citoyen peu eſtimable, & quand on eſt un citoyen peu eſtimable, par quel prodige pourroit-on être un excellent Magiſtrat ? Pourquoi un Gouverneur, qui doit jouir par lui-même d'une fortune honnête, ne pourroit-il pas être aſſez libéral pour accorder une ou deux années de ſa vie aux beſoins de ſa République ? Voici le moment critique pour les Américains : ſi les mœurs ſont déjà telles qu'il faille acheter des Magiſtrats, ce déteſtable principe devenant l'eſprit général des citoyens, les aviliroit tous. Que la République de Maſſachuſſets ait le courage de détruire la loi dont je me plains ; que le premier Magiſtrat faſſe éclater une fois ſon déſintéreſſement ; & tous les citoyens qui aſpirent à l'honneur de lui ſuccéder, auront la même généroſité, & cette vertu deviendra enfin familiere & commune. Mais permettez-moi d'ajouter que pour la conſerver, il faut encourager les citoyens à ne pas rougir de leur ſimplicité. Il faut par des

loix ſomptuaires & favorables aux mœurs, prévenir le progrès du luxe, diminuer les beſoins de la molleſſe & de la vanité, paſſions qui ne connoiſſent point de bornes, qui perdent enfin les Monarchies mêmes, & détruiſent en un inſtant les Républiques. C'eſt par cette diſcipline publique & générale que ſera véritablement achevée l'éducation de vos enfans.

La Caroline ſeptentrionale & la Georgie entrevoient l'utilité de l'éducation, & ne diſent pas un mot des mœurs; eſt-ce que ces deux Etats n'en connoiſſent pas le pouvoir? *Quid Leges ſine moribus vanæ proficiunt?* On voit avec plaiſir que les légiſlateurs de Penſilvanie ſe ſont occupés de cet objet; mais en louant les vertus, il falloit prendre des meſures pout les faire aimer. C'étoit une choſe d'autant plus importante, que plus un Gouvernement eſt Démocratique, plus les mœurs y doivent avoir d'empire. Le peuple plutôt conduit par ſes habitudes que par ſes lumieres, qui ſont toujours foibles & mêlées d'une foule de

préjugés, s'y laisse emporter par la fougue de ses passions & de ses opinions, & ne connoît point ces différens tempéramens auxquels les principaux citoyens d'une Aristocratie sont accoutumés par leurs propres intérêts. Mais la Pensilvanie ne pourvoira utilement aux mœurs publiques, qu'autant qu'elle s'appliquera à corriger les principaux citoyens des vices qui doivent leur être les plus naturels. Pour y travailler avec quelque succès, il faudroit certainement ne pas borner l'autorité du Conseil des Censeurs à examiner si la constitution a été conservée sans la moindre atteinte.

Ce Conseil qui doit s'assembler tous les sept ans, paroît d'abord assez favorable à la tranquillité publique. On a espéré sans doute que cet établissement donneroit de la patience aux citoyens qui auroient de justes sujets de plaintes, & que l'espérance de voir bientôt réparer les torts qu'on leur auroit faits, les empêcheroit de cabaler, d'intriguer, ou de prendre des partis violens. Mais je

demande, quelle sera la conduite, quel sera le pouvoir de ces Censeurs, dont la Pensilvanie attend la perpétuité de ses loix & de son Gouvernement, s'il ne sont pas secondés par les mœurs générales de la République ? Ils éprouveront sans doute le sort des Censeurs Romains, qui après avoir rendu de si grands services à leur patrie, lui devinrent inutiles, quand la corruption, qui faisoit mépriser les loix, les obligea à se taire. Si on vouloit que le Conseil des Censeurs de Pensilvanie pût remplir les devoirs dont il est chargé, il auroit nécessairement fallu joindre au pouvoir dont il est revêtu, le soin de pressentir les abus, d'être attentif aux symptômes qui annonceroient quelque vice nouveau, & de venir au secours de quelque coutume honnête, de quelque usage louable & de quelque vertu qui paroîtroit s'altérer & s'affoiblir. J'avoue même que malgré ces précautions, je ne serois pas entiérement rassuré. Pour peu qu'on ait réfléchi sur la nature, le cours, la marche

& les progrès des passions, on voit qu'elles ont besoin d'être soumises à une censure vigilante, attentive & perpétuelle. Si la Pensilvanie ne commence pas par prendre les mœurs sous sa protection, les encourager, écarter ce qui peut leur nuire, je craindrai qu'un Conseil, qui ne s'assemble que tous les sept ans pour réparer les torts faits à la constitution, & la raffermir sur ses principes, ne soit de tous les Conseils le plus inutile : il sera lui-même emporté par le torrent des mœurs publiques.

Quoique je ne doute point, Monsieur, que vous ne soyez persuadé que sans le secours des mœurs, toutes les loix sont superflues, permettez-moi d'être un peu long sur cet article. Je prierai les Etats-Unis de faire attention qu'ils ont d'autant plus besoin des secours de la morale & des établissemens par lesquels elle fait rendre agréable & chere aux citoyens la pratique des vertus les plus nécessaires, que vous ne pouvez presque tirer aucun avantage de la Religion, que la politique

de tous les peuples a cependant regardée comme un des plus puiſſans reſſorts qui font mouvoir le cœur humain, & dirigent notre eſprit.

Vos peres ont jetté les premiers fondemens de vos Colonies dans le tems que l'Angleterre occupée ainſi que le reſte de l'Europe, des controverſes théologiques, étoit déchirée par des guerres de Religion. Ils fuirent d'une patrie où regnoit le fanatiſme, & pleins d'une juſte horreur contre l'abſurde tyrannie qu'on exerçoit ſur les conſciences, ils regarderent comme le comble du bonheur, la liberté de ſervir & d'honorer Dieu de la maniere que chacun croiroit la plus raiſonnable. Cette maniere de penſer devint le premier principe de la doctrine & de la conduite de vos peres; & leurs enfans la ſucerent, pour ainſi dire, avec le lait de leurs nourrices. Il paroît par vos conſtitutions que cette liberté indéfinie de conſcience forme encore l'opinion publique & générale de vos Républiques. Mais les

circonſtances ne ſont plus les mêmes : vous n'obéiſſez plus aux Anglois qui pourvoyoient à votre ſûreté ; vous êtes obligés de vous gouverner aujourd'hui par vous-mêmes ; & peut-être qu'en accordant les mêmes droits à toutes les ſectes différentes & qui ſe ſont accoutumées & familiariſées les unes avec les autres, il auroit été néceſſaire de reſtreindre un peu votre extrême tolérance pour prévenir les abus qui en peuvent réſulter.

Puiſque la Religion exerce ſur l'eſprit des hommes le pouvoir le plus abſolu, il feroit ſans doute de la plus grande utilité que tous les citoyens d'un Etat, réunis par un même culte, obéiſſent aux mêmes loix divines, comme ils obéiſſent aux mêmes loix politiques : par-là, la Religion joindroit ſes forces à celles du Gouvernement pour les rendre heureux. Je ſais, Monſieur, que les Etats-Unis ne peuvent plus aſpirer à cet avantage. L'Evangile, qui ſert de regle commune & générale à toutes les ſectes qui vous

féparent de communion, vous ordonne la paix & l'amour du prochain ; & le Gouvernement qui rappproche tant de Religions différentes, les protege toutes pour fe conformer aux regles de la charité chrétienne. Mais permettez-moi de vous demander fi vos Républiques ont pris des mefures convenables pour que d'autres nouveautés religieufes que vous ne connoiffez pas encore, & dont vous devez vous défier, ne viennent troubler votre repos, & renouveller en Amérique les tragédies fanglantes dont l'Europe n'a été que trop long-tems le théâtre.

On ne peut certainement point blâmer que vous ayez réduit les Miniftres de la Religion à l'enfeigner : vous leur avez dit avec Jefus-Chrift que leur Royaume n'eft point de ce monde. Plût-au ciel que les Empereurs, les Rois, les Princes qui embrafferent le Chriftianifme, en échange des biens fpirituels que leur donnoient les Miniftres de la Religion, ne les euffent point accablés de richeffes, de di-

gnités, de grandeurs temporelles: c'étoit semer l'ivraye dans le champ du pere de famille, & cette ivraye a en effet étouffé le bon grain ; le ſpirituel a obéi au temporel.

Les légiſlateurs de la Confédération Américaine ſe ſont bien préſervés de ce défaut. Les Miniſtres des différentes Religions que vous admettez, ne jouiſſent que de la protection que les loix doivent à tout homme pour ſa ſûreté ; mais ils ne ſont point citoyens, puiſqu'ils n'ont aucune part à l'adminiſtration publique ou politique des affaires. D'ailleurs la médiocrité de leurs honoraires attiédit toutes leurs paſſions. De grandes poſſeſſions ne les invitent pas comme en Europe, à confondre d'abord, & enſuite à préférer leurs intérêts temporels à ceux de la Religion : voilà un grand bien. Mais pourquoi flétrir en quelque ſorte des hommes chargés d'enſeigner la morale ? Vous paroiſſez vous défier d'eux ; c'eſt les inviter à ne pas aimer vos loix. Que vous en auroit-il coûté, pour marquer l'eſtime

que vous devez ſans doute à pluſieurs Miniſtres de vos Religions ? Il ſuffiſoit de leur permettre de voter dans vos élections, & de ne les exclure de toute charge publique que ſous prétexte de ne les point diſtraire des fonctions importantes dont ils ſont chargés. C'eſt ainſi qu'en Europe on s'eſt quelquefois débarraſſé des Eccléſiaſtiques dont le pouvoir incommodoit, ou qui oublioient trop la ſainteté de leur miniſtere.

Mais je paſſe à une obſervation plus importante. Ne craignez-vous point, Monſieur, que de ce mélange de tant de doctrines diverſes, il ne naiſſe une indifférence générale pour le culte particulier de chacune de ces Religions ? Ce culte cependant eſt néceſſaire pour ne pas tomber dans un Déiſme, qui ne peut raſſurer la politique, que quand il ſe trouve dans des hommes élevés au-deſſus de leurs ſens & en état de méditer par eux-mêmes ſur la ſageſſe de Dieu, & de connoître ce que la morale exige d'eux. Ces Déiſtes peuvent être vertueux, mais

le culte auquel ils ont été accoutumés en naiſſant, leur devient peu-à-peu indifférent; ils le négligent, & leur exemple détruit tout eſprit de Religion dans cette foule de citoyens qui ſont incapables d'y ſuppléer & de ſe faire des principes. Il s'établit alors dans la multitude une eſpece d'Athéiſme groſſier qui hâte la ruine des mœurs. Attaché à la terre, le peuple n'éleve plus la penſée au ciel, & oublie le ſouverain magiſtrat de l'univers.

Pourquoi lis-je dans les loix des Penſilvaniens, *qu'aucun homme qui reconnoît l'exiſtence d'un Dieu, ne peut être juſtement privé d'aucun droit civil comme citoyen, ni attaqué en aucune maniere à raiſon de ſes ſentimens en matiere de Religion, ou de la forme particuliere de ſon culte?* En s'en tenant à la Religion chrétienne, peut-on craindre raiſonnablement qu'elle n'offre pas aſſez de ſectes parmi vous pour contenter tout le monde? Voulez-vous, ſous prétexte de peupler plus promptement vos terres, y appeller

les Religions les plus étrangeres? Je n'ose point m'expliquer sur un pareil projet; je dirai seulement que les plus grands législateurs ont toujours été bien moins occupés à attirer beaucoup d'hommes dans leurs Républiques qu'à y former de bons citoyens, & les unir par la même maniere de penser. Songez, je vous prie, Monsieur, que le caractere de votre Confédération n'est encore qu'ébauché. Une guerre de sept ans n'a point donné à vos Etats un esprit national. Dans ces circonstances, ce seroit un grand malheur qu'une foule considérable d'étrangers vînt se jetter parmi vous, vous apporter ses préjugés, & retarder par-là le progrès des mœurs publiques, qui doivent unir & lier les citoyens par une confiance mutuelle.

Apporter parmi vous de nouvelles Religions, c'est y jetter une pomme de discorde, & réveiller cet esprit de dispute & de controverse que le tems a fait heureusement disparoître. Si ces Religions nouvelles font des prosélites,

comme on a tout lieu de le craindre; quand on connoît la sottise du peuple & son goût pour les nouveautés les plus extraordinaires & les plus bizarres; par quelle raison n'exciteroient-elles pas des haines, des jalousies & des querelles ameres? Dans ce moment, la République, il est vrai, n'y prendroit peut-être que peu de part; car les Etats-Unis ne vont être d'abord occupés que des soins de leur commerce & de leur agriculture: mais quand il se sera établi chez vous, ce qui n'arrivera que trop promptement, un ordre différent de dignité entre les familles; quand vous aurez une population plus abondante; quand vous serez exposés aux dissentions que doivent faire naître les querelles de la Démocratie, & de l'Aristocratie; je voudrois bien savoir pourquoi des citoyens avares, ambitieux, hypocrites & rusés n'associeroient pas ces partis naissans aux projets de leur ambition. Ce qui est arrivé en Europe me fait craindre pour ce qui doit arriver en Amérique. Les questions que Luther &

Calvin agitoient, n'auroient troublé que les écoles, si des hommes puissans, qui les méprisoient, n'eussent feint de les respecter pour se faire des partisans, & se rendre assez forts pour troubler l'Etat & élever leur fortune particuliere.

Il me semble que les législateurs de la Caroline méridionale se sont plus écartés que tous les autres des principes qu'une saine politique se permet, quand elle est obligée à tolérer plusieurs Religions. Ils ont ordonné que *lorsque quinze personnes mâles, ou un plus grand nombre agées au moins de vingt & un ans, professant la Religion protestante, conviendront de se former en une société pour l'objet du culte religieux, ils seront bien & duement autorisés à former un corps & une église particuliere qui sera réputée & regardée en vertu des loix, comme de la Religion de cet Etat.* L'esprit d'une pareille loi n'est pas, comme dans les autres Etats-Unis, de tolérer toutes les Religions pour prévenir le fanatisme : au contraire, elle n'est propre qu'à le tenir éveillé & lui don-

ner des forces. La Religion présente des vérités mystérieuses, & les craintes & les espérances qu'elle donne, doivent fortement occuper toutes les personnes capables de penser. Il faut donc travailler à calmer les esprits & prévenir les controverses. La loi de la Caroline méridionale fait précisément tout le contraire. Tout le monde sait combien les hommes tiennent à leurs opinions particulieres, combien il est doux de les voir adopter, & de regner sur la raison de ses disciples. Il paroît beau d'être le Chef d'une secte; & puisque la Caroline permet à tout étourdi de vingt & un ans, d'aspirer à cet honneur, en profitant de son imagination & de l'ignorance de quatorze autres étourdis comme lui, on doit être sûr qu'au lieu d'avoir une Religion raisonnable, elle n'aura que des enthousiastes & des illuminés.

Dès qu'une République admet dans son sein diverses Religions, qui pour le bien de la paix, de l'union, de la concorde, de la charité, jouissent toutes des

mêmes avantages & des mêmes prérogatives, je croirois qu'il faut néceſſairement que les Miniſtres de ces Religions ayent la même liberté d'enſeigner leur doctrine. Mais je déſirerois que chaque égliſe, après avoir expoſé ſes dogmes & ſa diſcipline dans un Catéchiſme, ne pût enſuite y faire aucun changement, ſous prétexte de s'exprimer avec plus de clarté, ou de préſenter les vérités dans un meilleur ordre; il ne doit être permis d'y rien changer. Par-là on prévient dans chaque ſecte les diſputes & les querelles, on empêche que les autres égliſes ne s'obſervent ſcrupuleuſement pour juger ſi leurs droits ne ſont pas bleſſés par ces nouveautés : les Religions s'occuperont moins les unes des autres, & l'habitude de ſe voir ſans mépris, ſans inquiétude & ſans haine, s'affermit davantage de jour en jour.

Les travers de l'eſprit & du cœur humain ſont ſi grands, le tems peut & doit amener des circonſtances ſi variées & ſi biſarres, qu'on ne peut prendre trop de

précaution contre le fanatisme ou contre l'indifférence que semble préparer la multiplicité des Religions. Pourquoi donc le Gouvernement n'auroit-il pas lui-même son Catéchisme moral & politique qu'on apprendroit aux enfans en même-tems qu'on les instruiroit des dogmes particuliers de leurs peres & du culte par lequel ils doivent honorer Dieu? Il seroit digne de la sagesse du Congrès continental de composer un pareil ouvrage. Ce Corps respectable de Magistrats sur lequel repose toute la prospérité des treize Etats-Unis d'Amérique, déclareroit donc que les saintes écritures étant entendues & interprêtées d'une maniere différente par des hommes qui ont cherché la vérité avec des intentions pures & des lumieres égales, il croiroit outre-passer son pouvoir en voulant décider une question sur laquelle la Providence divine ne se déclare pas d'une maniere positive & sensible. Il est juste & il est pieux, diroit-il, que toutes les Religions d'Amérique, en adorant les profondeurs des jugemens de

Dieu, ſe tolerent mutuellement, puiſque la Providence les tolere toutes avec la même indulgence. Ne jugeons point nos freres dans la crainte de nous juger nous-mêmes. En faiſant des prieres ſinceres pour la révélation & la propagation de la vérité, que les Américains obſervent avec fidélité le culte dans lequel ils ont été élevés. S'ils ſe trompent, qu'ils ſoient perſuadés que la bonté divine fera grace à l'erreur d'un homme qui croit de bonne-foi obéir à la vérité. On peut ſe tromper aiſément dans les rapports de la Religion avec Dieu, parce qu'ils ſont enveloppés de myſteres; mais les rapports de la Religion avec la ſociété ſont connus de la maniere la plus évidente. Qui peut douter que Dieu n'ait voulu unir tous les hommes par le lien de la morale & des vertus ſur leſquelles eſt fondé le bonheur de chaque citoyen & de la ſociété?

Je ſais, Monſieur, ce que la Religion dominante en Europe peut dire contre un pareil Catéchiſme: auſſi n'eſt-ce point en Théologien que je parle, & je me

borne à dire qu'il eſt une ſuite néceſſaire de la tolérance dont vous ne pouvez vous écarter. Vous ſentez que toutes vos Religions auroient les unes pour les autres l'indulgence que vous deſirez. Les enfans imbus de bonne heure de cette doctrine, en conſerveroient les principes pendant toute leur vie : les citoyens ſeroient attachés à leur Religion, parce qu'ils en attendroient de grands biens dans une ſeconde vie, & n'auroient point une haine indiſcrete contre les autres Religions, parce qu'elles procureroient à leurs ſectateurs les mêmes récompenſes & le même bonheur.

Je deſirerois que pour former & fixer le caractere national, le Catéchiſme du Congrès continental ne s'en tînt pas là. Pourquoi cet ouvrage, ſans ceſſer d'être à la portée des enfans & des hommes qui doivent leur reſſembler pendant tout le cours de leur vie par la peſanteur ou la légéreté de leurs organes & de leur eſprit, ne deviendroit-il pas un traité complet de morale? Il eſt aiſé d'expoſer la

nature de tous nos devoirs d'une maniere ſimple, courte & ſenſible, & chaque homme pourra en tirer plus ou moins de conſéquences, ſuivant que la nature lui aura donné plus ou moins de facultés intellectuelles. Après avoir fait connoître les devoirs de l'homme comme homme, on le conſidéreroit comme citoyen, & de ce nouveau rapport, on verroit naître de nouvelles vertus, à la tête deſquelles ſeroit l'amour des loix, de la patrie & de la liberté. Je ferois voir enſuite par des images & des exemples ſenſibles, comment ces trois vertus ont beſoin les unes des autres pour conſerver toute leur dignité. Elles s'égarent & ſe dégradent toujours, ſi elles ne ſont pas toujours unies. Je ne voudrois point, Monſieur, de raiſonnemens métaphyſiques ; il s'agit d'éclairer les ſimples, & de fournir des principes aux philoſophes qui voudront former des magiſtrats à la République ; diſcuter le pouvoir de nos paſſions, leur cours, leur marche, leur union, remonter à l'origine de nos vertus & de nos vices, & nous

rendre

rendre précautionnés contre nous-mêmes, en nous montrant combien nous ſommes enclins à nous laiſſer tromper par les apparences fauſſes du bonheur & du malheur.

Je me ſuis étendu fort au long, Monſieur, ſur ce Catéchiſme, dont je ne vous offre cependant qu'une légere eſquiſſe; mais je le demande au Congrès continental, non-ſeulement parce que je crois que chacune de nos Républiques en retirera un grand avantage pour l'adminiſtration de ſes affaires particulieres; mais parce qu'il ſervira encore à reſſerrer leur union, en leur donnant à peu-près la même maniere de penſer. J'ajouterai pour mieux faire connoître la néceſſité de cet ouvrage, qu'il eſt très-dangereux d'établir par une loi la liberté la plus abſolue de la preſſe, dans un Etat nouveau, qui a acquis ſa liberté & ſon indépendance, avant que d'avoir l'art, ou la ſcience de s'en ſervir. Il eſt vrai que ſans la liberté de la preſſe, il ne peut y avoir de liberté de penſer, & que nos mœurs par conſé-

quent & nos connoiſſances ne peuvent faire aucùn progrès. Accordez tout aux ſavans qui étudient les ſecrets de la nature, qui cherchent la vérité dans les débris de l'antiquité & les ténèbres des tems modernes, ou qui écrivent ſur les loix, les réglemens, les réſolutions, & les arrangemens particuliers de la politique & de l'adminiſtration : leurs erreurs ne tirent point à conſéquence ; leurs diſcuſſions telles qu'elles ſoient, aiguiſent notre entendement, l'accoutument à une marche réglée, & jettent des lumieres utiles à la morale & à la politique.

Mais les Américains étant trop familiariſés avec les idées philoſophiques, les opinions & les préjugés de l'Angleterre, pour s'en détacher ſubitement, comment pourroit-on eſpérer qu'ils ne continuaſſent pas à tirer des conſéquences dangereuſes des erreurs qu'ils regardent comme autant de principes, s'ils avoient la liberté de tout imprimer, avant que le Congrès continental eût établi les vérités qui doivent former la morale, la politi-

que & le caractere de la Confédération? Tandis que vos Républiques n'ont point encore créé chez elles un Conseil, ou un Sénat pour leur servir de *Palladium*, conserver & perpétuer le même esprit, à quelle inconstance de doctrine, à quelles bisarreries, à quels désordres ne devriez-vous pas vous attendre, si chaque Citoyen, qui a quelque talent pour écrire, pouvoit impunément entretenir le public de ses rêveries, & attaquer les principes fondamentaux de la société?

Ce n'est pas ainsi que se sont gouvernées ces Républiques anciennes qui méritent notre admiration. Elles se défioient de la foiblesse de l'esprit humain; elles savoient combien le mensonge établit facilement son empire sur les hommes, elles connoissoient les passions dont la multitude est agitée dans une Démocratie, & les passions plus sérieuses & plus constantes de l'Aristocratie. Delà leur attention à les diriger, ou à les opprimer, & à proscrire tout ce qui pouvoit porter quelque atteinte aux mœurs. Si l'impres-

ſion leur avoit été connue, il n'eſt pas vraiſemblable qu'elles euſſent permis à des écrivains téméraires de publier des paradoxes dangereux pour faire du bruit, & de ſoulever les hommes incapables de penſer, contre ceux à qui les loix confioient le gouvernement & le bien public. Sparte chaſſa de ſon territoire un Poëte, qui avoit loué des plaiſirs qu'elle mépriſoit, & ne permit pas d'ajouter à la lyre une nouvelle corde qui auroit rendu ſes ſons tendres & efféminés. Rome regardoit les vers des Sybilles comme un livre ſacré qu'elle conſultoit dans les circonſtances les plus difficiles; mais elle le confioit à des magiſtrats particuliers, & comprit qu'il ſeroit dangereux de le laiſſer entre les mains d'une populace incapable d'en pénétrer le ſens & de l'ajuſter aux maximes de la République.

Je crois, Monſieur, que je ferois connoître toute l'importance de ma remarque, en rappellant ici combien eſt petit le nombre des hommes capables de penſer par eux-mêmes & de diſcuter une

opinion. Le reste est un amas d'enfans qui n'ont aucune idée à eux, qu'aucune absurdité ne choque, & dont l'entendement est tout entier dans leur mémoire. Si le gouvernement est fait pour diriger l'espece de pensée de ces hommes, comme les peres sont destinés à conduire leurs enfans dont la raison n'est pas encore développée; n'est-il pas vrai qu'en ne ménageant pas la raison médiocre, commune & toujours enfantine de la plupart des citoyens, il ne seroit ni moins imprudent, ni moins coupable, qu'un pere de famille qui ne garantiroit pas ses enfans des opinions dangereuses par lesquelles on pourroit égarer leur raison naissante & encore trop foible pour discerner la vérité, & ne la pas laisser tromper par des paradoxes & des mensonges?

Si des sophistes, ou des esprits gauches en Amérique comme en Europe attaquent les vérités qui servent de fondement à la morale & à la politique; si des hommes passionnés sacrifient les premiers principes de la société à leurs intérêts

particuliers ; si des écrivains sans mœurs apprennent aux citoyens à être sans crainte, sans honte, sans remords & sans honneur ; si d'autres vendent indifféremment le mensonge & la vérité ; pourquoi les passions moins hardies en Amérique qu'en Europe, y produiroient-elles des effets moins funestes ? Voyez ce qui se passe dans notre monde : graces aux livres écrits pour faire aimer le vice, les mœurs ne connoissent plus aucune regle ; elles ont affoibli, ou plutôt détruit l'empire des Loix : les Gouvernemens en sont dénaturés, & la politique sans morale, erre à l'aventure, & ne quitte une erreur que pour en prendre une autre.

Je desirerois donc que tout écrivain fût obligé de mettre son nom à son ouvrage ; & s'il offensoit les mœurs, la majesté des loix, le respect dû aux Magistrats chargés de la puissance exécutrice, qu'il fût soumis à leur animadversion. S'il se cachoit sous un nom supposé, pourquoi ne subiroit-il pas une peine plus considérable ; puisque sa feinte

même eſt une preuve qu'il connoiſſoit le mal qu'il a fait, & ne s'eſt pas trompé innocemment? Il ſeroit juſte que pendant quelques années, il fût privé de tout droit de citoyen dans les élections.

Quoique dans toute cette lettre, Monſieur, je ne vous aie parlé que du pouvoir des mœurs, de la néceſſité de les corriger & d'en prévenir enſuite la décadence, ſi on veut avoir un Gouvernement & des Loix ſalutaires, j'avoue que je n'ai en quelque ſorte qu'ébauché cette importante matiere. Si les perſonnes qui ſont à la tête des affaires en Amérique deſirent de plus grandes lumieres, elles les trouveront dans l'excellent ouvrage que le Docteur Brown publia il y a 25 à 26 ans ſous ce titre, *Mœurs Angloiſes, ou appréciation des mœurs & des principes qui caractériſent actuellement la nation Britannique.* Je ne connois point d'ouvrage plus profond en politique; & l'auteur à la maniere des anciens, conſidere dans le moment préſent l'avenir qu'il annonce. Cet écrit eut d'abord le plus grand ſuc-

cès en Angleterre ; les esprits furent effrayés des vérités qu'on leur présentoit ; mais la corruption avoit déja fait trop de progrès pour qu'on eût le courage de se corriger, & l'on s'endormit dans ses vices. La guerre de 1756 couvrit cependant de gloire les Anglois ; ils dominerent sur toutes les mers ; leurs armes eurent partout les succès les plus brillans, & on se moqua alors des craintes du Docteur Brown. Pour ne point s'inquiéter, on ne voulut point voir que tant de prospérité étoit l'ouvrage d'un homme de génie qui suspendoit la décadence de sa nation, en laissant subsister & en multipliant même les causes de sa ruine. Cette gloire éphémere a disparu, les Américains ont éprouvé que leurs ennemis étoient accablés sous le poids de leur avare ambition, & que les mœurs censurées par le Docteur Brown, les forçoient de montrer le terme de leur force & de leur puissance ; mais sur-tout de cet orgueil national & patriotique qui servoit encore de contrepoids aux vices de la nation. Les légis-

lateurs de l'Amérique, si je ne me trompe, peuvent tirer de l'ouvrage du Docteur Brown les instructions les plus utiles, en suivant ses principes & sa méthode.

Permettez-moi, Monsieur, avant que de finir cette longue lettre, d'examiner encore quelques articles des constitutions Américaines qui semblent ne pas prévoir les abus dont vous êtes menacés. Par exemple, approuvez-vous la loi qui ordonne que les juges de la Cour suprême de judicature seront maintenus dans leurs offices aussi long-tems qu'ils se conduiront bien? Au premier coup d'œil, ce réglement paroît sage, mais voici mes scrupules. Je craindrois que les personnes qui aspirent à ces magistratures, ne trouvassent qu'on recule trop leurs espérances, & que pour les servir plus promptement, ils ne nouassent quelque intrigue. Ils tendront des pieges au juge dont ils ambitionnent la place, ils lui susciteront des ennemis secrets; car de quels détours, de quelles ruses perfides n'est pas

capable l'ambition d'un intriguant? Si ce Magiſtrat attaqué oppoſe ſa ſeule probité à ſes envieux & ſuccombe, tout eſt perdu, & bientôt ſes ſucceſſeurs perſuadés du peu de pouvoir de la vertu, n'oppoſeront plus que l'intrigue à l'intrigue. On cherchera par des complaiſances à ſe faire des amis & des protecteurs puiſſans; la juſtice n'aura plus une balance égale, & cependant rien n'eſt plus funeſte pour les mœurs publiques que les malverſations des magiſtrats dans l'adminiſtration de la juſtice. Les loix perdent alors leur crédit; car on trouve facilement des moyens de les éluder, en feignant de les rendre plus juſtes.

Ma crainte, ou plutôt mon zele pour vos intérêts, exagere peut-être les dangers: je conſens donc que l'eſprit d'intrigue ſi commun en Europe, ſoit toujours inconnu en Amérique. Qu'arrivera-t-il de-là? Les premiers magiſtrats ſeront d'abord très-attentifs à leurs devoirs. Aucun ne ſera deſtitué, & en leur voyant conſerver leurs offices juſqu'à la mort,

on s'accoutumera peu à peu à penser qu'il eſt donné à vie. Les ſucceſſeurs de ces hommes admirables ſeront flattés d'une opinion qui favoriſe leur vanité, & l'adopteront avec empreſſement. Alors le mal commence, alors ces Magiſtrats integres ſe relâchent, ſe négligent & ſont moins attentifs ſur eux-mêmes. On pardonnera d'abord de légeres fautes, parce qu'une deſtitution juſqu'alors inconnue paroîtroit une peine trop grave. Les délits ſe multiplieront donc, on s'y accoutumera, & de leurs fautes enfin accréditées, les juges ſe feront une eſpece de privilege, ou de droit à continuer de ſe mal comporter. Ma prédiction n'eſt point vaine, car les juriſconſultes plus aviſés que les autres hommes, cheminent lentement & pas à pas, & la République ne ſera pas aſſez heureuſe pour qu'une injuſtice éclatante de leur part, la force d'être attentive à ſes intérêts, & d'appliquer un remede aux abus.

Puiſque j'en ſuis aux Cours de Juſtice, qu'il me ſoit permis d'ajouter un mot

fur les Cours d'équité. Cet établiffement pouvoit être utile en Angleterre, quand elle étoit foumife à la police des fiefs, & que les loix étoient néceffairement équivoques, groffieres & informes. Ce qui étoit alors le moins mauvais pouvoit paffer pour bon. Mais l'Amérique n'eft pas dans les mêmes circonftances. J'aime beaucoup que les Juges fuivent la lettre de la loi. Si elle leur paroît dans certains cas, obfcure ou injufte, qu'au lieu de s'ériger en légiflateurs, ils confultent la puiffance légiflative. Je crains que les Cours d'équité, fous prétexte de juger felon l'efprit de la loi, ne la corrompent & ne la dénaturent en la rendant arbitraire. Mes craintes me paroiffent d'autant mieux fondées qu'il me femble que chez tous les peuples de l'Europe, les jurifconfultes ne fe font appliqués qu'à rendre obfcur & indécis le fens de la loi : c'eft de-là qu'ils tirent leur confidération. Nous aurions moins befoin d'eux, s'ils ne nous conduifoient pas dans les routes d'un labyrinte ténébreux.

Je le répete encore, si une loi est équivoque ou paroît trop dure & contraire aux regles de l'humanité, c'est à la puissance législative qu'il faut recourir : elle seule a le droit de se corriger, & il importe à la sûreté & à la tranquillité des citoyens, qu'aucune Cour de Justice ne se fasse à son gré une jurisprudence qui peut aisément dégénérer en une tyrannie insupportable, parce qu'elle obéira bientôt à toutes les passions des Juges.

Permettez-moi de le dire, Monsieur, on trouve dans ces Constitutions d'Amérique plusieurs loix qu'on ne peut s'empêcher d'approuver & de condamner à la fois. Par exemple, la République de Massachussets ordonne que *les armées étant dangereuses en tems de paix pour la liberté, on ne doit pas en conserver sur pied, sans le consentement de la puissance législative :* elle ajoute que *le pouvoir militaire doit être toujours dans une subordination exacte à l'autorité civile.* Cette loi voit fort bien le danger, mais elle ne le prévient pas. Pourquoi ne parle-t-elle

que du tems de paix ? Eſt-ce que pendant la guerre les armées ſont plus diſpoſées à être ſoumiſes à l'autorité civile ? Les perſonnes un peu inſtruites auront de la peine à ſe perſuader ce paradoxe ; on ne trouve que trop ſouvent dans l'hiſtoire, des Généraux qui ont inſpiré leur ambition à leurs armées. La fin de cette loi eſt vague & tronquée. Il n'eſt pas queſtion de dire que l'armée doit être ſubordonnée à la puiſſance civile ; c'eſt une vérité triviale, & le légiſlateur doit employer toutes les meſures & tous les moyens poſſibles, pour que cette ſubordination une fois établie ſubſiſte & ne puiſſe ſe déranger. Combien de précautions ne faut-il pas prendre dans un Etat libre, pour que les citoyens ſoient de bons ſoldats, & cependant n'abuſent jamais de leurs forces ? Négligez-les, il renaîtra des Sylla, des Marius, des Céſar, des Cromwel, des Valſtein.

New-Yorck dit que *la milice ſera par la ſuite & dans tous les tems, ſoit paix, ſoit guerre, armée, diſciplinée & toute prête*

à servir. Il est aisé de voir combien cette loi laisse de choses à desirer ; la Pensilvanie ordonne que *les hommes libres & leurs enfans seront armés & disciplinés pour la défense de la République, & que le peuple choisira les Colonels & les Officiers d'un grade inférieur.* Cette disposition a le même défaut que je viens de reprocher à New-York. Il me semble que le législateur ne voit que la fin qu'il se propose, sans s'occuper des moyens d'y arriver. J'ai beau étudier la législation de vos Républiques, je n'y trouve point ces rapports qui unissent les intérêts & les volontés des citoyens : je n'y vois point cette harmonie qui tient toutes les parties de l'Etat dans une sorte d'équilibre & leur donne un même esprit.

Vous devez compter, Monsieur, que votre peuple, dont les loix ont établi d'une maniere si claire la souveraineté, sera difficile à manier, puisqu'il sentira ses forces. En étant armé pour la défense de la patrie, il doit être jaloux de sa dignité ; il sera inquiet & soupçonneux,

parce qu'il verra des citoyens qui ne lui étant point ſupérieurs par le droit, ſeront cependant trop fiers de leur fortune pour ſe confondre avec lui, & ne pas affecter une certaine ſupériorité. C'eſt-là une maladie incurable dans tous les Etats libres où les richeſſes ſont diſtribuées très-inégalement. Si ce levain d'envie, de jalouſie & d'ambition ceſſe d'agir, c'eſt un ſigne infaillible que le ſentiment de la liberté affoibli & preſque détruit, ne ſubſiſtera pas long-tems. Mais s'il fermente avec trop de force, la République éprouvera des ſecouſſes, des commotions violentes qui la perdront néceſſairement. Quel eſt donc le régime convenable avec un pareil tempérament ? Ce ſont, ſi je ne me trompe, des loix conciliatrices qui, ſans rien ôter aux pauvres de leurs droits, empêcheront que les riches n'abuſent des paſſions que doivent leur donner leurs richeſſes. Le peuple doit à la médiocrité de ſa fortune une ſorte de modération dont il ne s'écarte point, à moins qu'on ne l'irrite par des mépris ou des injuſti-

ces. Les richeſſes au contraire donnent à ceux qui les poſſedent, une vanité d'autant plus impérieuſe qu'elle eſt plus forte. Elle veut dominer, & ſes eſpérances deviennent pour elle des droits. Pourquoi donc, à l'exemple de la Georgie, qui n'admet point les ſubſtitutions, les autres Etats-Unis ne les proſcrivent-ils pas? Pourquoi les loix ne tendent-elles pas à diviſer les fortunes que l'avarice des riches ne ceſſe d'accumuler? Pourquoi en rendant le luxe mépriſable, n'ôte-t-elle pas à la cupidité l'aliment qui la nourrit & la rend inſatiable? Si les conſtitutions Américaines avoient été établies ſur ces principes, j'aurois vu avec plaiſir qu'elles auroient connu le danger auquel vos Républiques ſont expoſées, & qu'elles auroient tenté du moins d'établir dans l'Etat un lien de paix & de concorde, & d'affermir les fondemens de la liberté.

J'obſerve quelquefois avec plaiſir les Cantons Suiſſes. Quelques-uns poſſedent en commun de petites Provinces dont ils ſont ſouverains; tous ont des forces très-

inégales, des loix différentes & des religions par-tout ailleurs si ennemies, & qui dans cet heureux pays ne s'offensent pas. Ils sont unis entr'eux par un lien moins fort & moins régulier que celui qui associe les treize Etats-Unis d'Amérique; ils jouissent cependant d'un ordre & d'une tranquillité que ceux-ci ne feront peut-être que desirer. Ce pays n'a jamais été troublé que pendant quelques instans, & sans laisser des semences de haine, d'envie, ou d'ambition. Pourquoi cette confédération est-elle gouvernée avec tant de sagesse? Pourquoi la Démocratie de quelques cantons n'y a-t-elle aucun des caprices, ou des vertiges qui lui sont si naturels? Pourquoi l'Aristocratie par sa nature si soupçonneuse & si impérieuse, n'est-elle, par exemple, dans le canton de Berne, qu'un gouvernement paternel? Pourquoi les Magistrats s'y croyent-ils les agens & non pas les maîtres de la société?

Plus vous rechercherez les causes de cette heureuse administration, & plus

vous ferez perſuadé qu'elle eſt l'ouvrage du ſilence auquel les Suiſſes ont condamné les paſſions les plus naturelles au cœur humain. Ils ont écarté avec ſoin les tentations qui pourroient inviter les Magiſtrats à être ambitieux & injuſtes. Par-là, le peuple plein de confiance & de ſécurité, aime les loix ſur leſquelles il compte. Sa patrie lui eſt chere, & il voit ſans trouble & ſans inquiétude les négligences ou les petits torts qui ſont une ſuite inſéparable de la fragilité humaine. Ils habitent un pays pauvre qui les préſerve de tous les beſoins impertinens qui déſolent la ſociété, & aviliſſent les pays riches. Le ſervice étranger auquel ils s'engagent, produit à la fois deux biens, l'un de leur former des ſoldats malgré la paix qu'ils aiment & dont ils jouiſſent, l'autre de les débarraſſer des mauvais ſujets qui ne peuvent ſe contenter de la ſimplicité des mœurs Helvétiques.

Ces réflexions m'ont conduit à trouver étrange que les Etats-Unis d'Amérique poſſédant des terres fertiles, & étant

placés de la maniere la plus favorable pour faire un riche commerce, n'ayent pas prévu qu'ils feroient bientôt expofés à tous les abus qui accompagnent néceffairement de grandes richeffes. Leurs légiflateurs devoient donc fentir que leurs Républiques auroient difficilement les mœurs que demande la liberté. Ils devoient en conféquence ne fe pas contenter de recommander vaguement la pratique de quelques vertus : ils devoient ne négliger aucune mefure pour les rendre cheres & familieres.

Il en faut convenir, Monfieur, les Américains ont établi leur indépendance dans des circonftances malheureufes. Le tems n'eft plus où les ames fortes, élevées & courageufes étoient capables à la fois des plus violentes injuftices & des plus grandes vertus. Les Suiffes trop pauvres pour avoir les vices de notre fiecle, & unis par leur pauvreté même, fe fouleverent contre des Seigneurs dont les vexations & les cruautés lafferent enfin leur patience, & ils ne pouvoient

dans leur entreprife, fe propofer autre chofe que la liberté & la gloire, tout le refte leur étoit inconnu. Vos Colonies au contraire déjà gâtées par leurs relations avec la mere-patrie, en envioient autant les richeffes que la liberté, & c'eft pour cela, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, que j'aurois fouhaité qu'une guerre longue & laborieufe eût fubftitué de nouvelles paffions & de nouvelles idées à celles que vous aviez reçues d'Europe.

J'en reviens aux Suiffes, Monfieur, & plus j'examine leur confédération, plus je fuis perfuadé qu'ils doivent principalement la perpétuité de leurs mœurs & de leur égalité, à l'heureufe inftitution de n'avoir aucune ville fortifiée; aucune forterefle où il faille tenir des garnifons, c'eft-à-dire des foldats mercenaires qui ne font que foldats, & qui jamais ne font plus aifes que quand ils peuvent intimider de paifibles citoyens & leur faire fentir leur prétendue fupériorité. Il arrive delà que les Magiftrats n'ayant point fous la main des troupes

dont ils diſpoſent, s'accoutument malgré eux à des voies de conciliation & de juſtice. Ils ſont plus meſurés dans leurs entrepriſes, parce que leur imagination, qui ne ſe repaît pas de projets hardis, réſiſte facilement à de fauſſes eſpérances. Avec des forteresſes & des garniſons mercenaires, les Magiſtrats ſe ſeroient ſenti une force qui les auroit rendus plus confians & par conſéquent moins prudens & plus injuſtes. Sous prétexte de défendre l'entrée du pays, on auroit multiplié les forteresſes, & en même tems les Magiſtrats plus avides & plus ambitieux n'auroient pas manqué de faire oublier aux citoyens leur eſprit militaire, en feignant de favoriſer leur goût pour le repos & les travaux de l'agriculture.

Que ſeroient devenus ces petits cantons, où ſous la protection des bonnes mœurs, regne encore la Démocratie la plus franche & la plus entiere? Comme dans les ſiecles qui honorent le plus l'humanité, les citoyens auroient-ils conti-

nué à s'aſſembler ſous un vieux chêne ou ſous un vieux ſapin pour y délibérer ſans artifice de la choſe publique ? Il y a long-tems que les cantons où la Démocratie eſt tempérée aujourd'hui par les loix & les coutumes d'une ſage Ariſtocratie, obéiroient à des Ariſtocrates, c'eſt-à-dire à des tyrans. Berne même, dont l'Ariſtocratie n'a aucun des défauts qui appartiennent en quelque ſorte à ce gouvernement, n'auroit pas manqué, en aſſerviſſant ſes propres citoyens, de détruire la confédération Helvétique. L'ambition & l'avarice de cette République n'auroient ſongé qu'à abuſer de ſes forces; Berne auroit aſſervi ſes alliés dont elle reſpecte aujourd'hui ſi religieuſement les droits & l'alliance.

Vous me direz, ſans doute, Monſieur, que toutes vos Républiques ont ſur les côtes de la mer & à l'embouchure des grandes rivieres, des villes & des ports, qu'il eſt néceſſaire de fortifier. Je ſens combien il eſt important pour vous de défendre l'entrée de vos ports par des

forteresses & des garnisons toujours subsistantes, si vous voulez être maître chez vous. Je conçois même que dans l'intérieur des terres, vous ne pouvez pas vous dispenser d'élever quelques châteaux pour vous garantir des courses & des incursions que les sauvages peuvent faire sur votre territoire. Ayez donc des forteresses & des garnisons, puisque vos Provinces ne sont point naturellement fortifiées comme la Suisse; mais que ces places de sûreté ne soient nullement à la disposition des Magistrats du pays où elles seront construites. Ils en abuseroient sans doute, & je ne puis me débarrasser de cette crainte.

Je desirerois donc que toutes ces forces fussent confiées à la direction & aux ordres du Congrès continental. Lui seul par la forme de votre confédération, étant revêtu du pouvoir de traiter avec les étrangers, doit aussi avoir le pouvoir de commander les troupes destinées à agir hostilement contr'eux. Ces garnisons à qui il seroit défendu de s'immiscer dans

les affaires civiles, & qui ne recevroient des ordres que du Congrès, ne deviendroient jamais une arme entre les mains des Magiſtrats; ainſi la puiſſance civile n'ayant que des moyens de douceur & de conciliation pour calmer les eſprits quelquefois agités, ſeroit obligée de ſe faire une politique conforme à ſa ſituation. Les citoyens de leur côté n'ayant rien à craindre, s'accoutumeroient enfin à obéir aux loix, non par crainte, mais par reſpect & par affection. Delà naîtroit une ſécurité générale. Les riches n'abuſeroient peut-être pas de leurs richeſſes, ou du moins en abuſeroient plus tard & avec moins d'orgueil. Le peuple armé comme en Suiſſe & qui ſeroit véritablement la force de l'Etat, ſe feroit reſpecter juſques dans ſa ſoumiſſion & ſa pauvreté. Il me ſemble qu'aucune de vos Républiques n'a rien à craindre du parti que je propoſe. Eſt-il poſſible de penſer que le Congrès continental veuille un jour abuſer des forces que je lui abandonne, pour uſurper une autorité funeſte

à la liberté des Etats-Unis ? Ce corps refpectable n'eft-il pas compofé de membres qui auront paffé par les emplois de leur République, qui en auront contracté les mœurs & les habitudes, & qui doivent bientôt rentrer dans la claffe des fimples citoyens ? En fuppofant qu'ils fuffent affez infenfés pour former une conjuration, à quoi leur ferviroient leurs forteresses, leurs châteaux & leurs garnifons contre les milices de vos treize Républiques réunies ?

A PASSY, 13 Août 1783.





IV. LETTRE.

Des dangers auxquels est exposée la Confédération Américaine : Comment se formeront les troubles & les divisions : Nécessité d'augmenter le pouvoir du Congrès Continental.

Toute l'Europe, Monsieur, après avoir craint que vous ne puissiez résister aux forces de la Grande-Bretagne, est enchantée aujourd'hui du courage & de la constance qui ne vous ont point abandonnés, & des succès heureux que vous avez obtenus. Les préliminaires de la paix qui assure l'indépendance de l'Amérique sont déja signés, & dans le moment où j'ai l'honneur de vous écrire, nous sommes à la veille de les voir confirmer par un traité solemnel. Toutes les nations, en voyant qu'il s'est ouvert une nouvelle branche de commerce à

leur induſtrie, ne ſongent qu'à s'enrichir des dépouilles des Anglois. Je rencontre tous les jours de ces politiques à argent qui n'envient pas votre liberté, mais les richeſſes qui vont fondre ſur vous des quatre parties du monde. Ils voyent déja la mer couverte de vos vaiſſeaux, & regardant l'or comme le nerf de la guerre, de la paix, & l'objet de la plus profonde politique, ils ne manquent point de vous prédire la plus grande proſpérité.

Pour moi, je l'avoue, cette prodigieuſe fortune me fait au contraire trembler ſur le ſort qui vous attend. Après les trois lettres que j'ai déja eu l'honneur de vous écrire, vous n'en ſerez pas ſurpris. Je ne puis m'empêcher de penſer à Platon, qui pour aſſurer le bonheur d'une république, vouloit qu'elle ne s'établît point ſur les rivages de la mer, ou ſur les bords d'une grande riviere. Cette poſition, dit-il, l'expoſeroit aux dangers du commerce. Les étrangers qui ne manqueroient pas d'y

apporter leurs ſuperfluités, l'accoutumeroient à des beſoins nouveaux. Bientôt les citoyens alléchés par ces nouveautés dont ils ne pourroient plus ſe paſſer, & conduits par des paſſions inconnues, croiroient rendre un grand ſervice à la patrie, en n'attendant pas que les étrangers vinſſent leur apporter des marchandiſes. Ils voudront à leur tour couvrir les fleuves & les mers de leurs barques & de leurs vaiſſeaux : on encouragera tous les arts, toutes les manufactures, mais n'en doutez pas, tous ces ballots de marchandiſes importées ou exportées deviendront pour la république la véritable boîte de Pandore.

S'il en falloit croire, Monſieur, cette doctrine que nous appellons ſauvage & peut-être ridicule, pour nous déguiſer à nous-mêmes notre propre folie, quelles fatales conſéquences n'en faudroit-il pas tirer pour les Etats-Unis d'Amérique ? Sans doute que Platon penſeroit que vos républiques ne pourroient ſe promettre une proſpérité de

longue durée, quand même elles répareroient aujourd'hui toutes les négligences qui ont échappé à leurs législateurs, & dont j'ai pris la liberté de vous entretenir dans mes lettres précédentes. En affermissant le Gouvernement sur une base plus régulière, en préparant & disposant avec art les loix, de façon qu'elles se soutiennent mutuellement, & se fassent aimer des citoyens; vous arrêterez, vous diroit ce Philosophe, vous suspendrez vos malheurs, mais vous ne les préviendrez point, & vous serez enfin les victimes & les dupes des tentations auxquelles vous vous serez exposés.

C'est un homme intraitable que ce Platon, il avoit calculé la force de la raison humaine & celle de nos passions; il connoissoit la génération de nos vices & la chaîne fatale qui les lie tous les uns aux autres. Peut-être auroit-il eu l'audace de vous dire que ces sauvages qui errent sur vos frontieres, sont moins éloignés des principes d'une bonne civilisation, que les peuples qui cultivent

le commerce & qui chérissent les richesses. Les sauvages, ajouteroit-il, ne raisonneront pas régulièrement & avec méthode des droits de l'humanité, mais tous les principes en sont profondément gravés dans leur ame forte & vigoureuse ; ils ne seront effrayés d'aucune vertu dont on leur aura fait sentir l'utilité ; ils s'y livreront par sentiment, tandis que les nations les plus fieres de leurs lumieres cedent à l'instinct qui les conduit au mal, & trouvent enfin des raisons pour le justifier, ou plutôt pour l'approuver.

Passons, si vous le voulez bien, Monsieur, à une philosophie moins austere & plus proportionnée aux mœurs présentes : je vais vous exposer la doctrine du Docteur Brown, sur le commerce. *Je crois*, dit-il, *que si on veut bien en étudier la nature & les effets, on demeurera convaincu que, soit dans ses commencemens, soit dans sa médiocrité, il est très-avantageux à une nation ; mais qu'arrivé à son plus haut période par des progrès ultérieurs, il lui devient réellement dange-*

reux & funeste. D'abord il pourvoit aux nécessités mutuelles des nations commerçantes, il prévient leurs besoins, il augmente leurs connoissances, il les guérit de leurs préjugés, il y étend les sentimens de l'humanité; ensuite il procure au peuple des agrémens, il multiplie le nombre des Citoyens, il bat de la monnoie, il fait naître les sciences & les arts, il dicte des loix équitables, il répand au long & au large l'abondance & la prospérité, mais parvenu enfin à son troisieme & plus haut période, il change de nature & produit de tout autres effets. Il amene les superfluités avec l'opulence, il engendre l'avarice; il enfle le luxe, & en même-tems qu'il porte parmi les personnes du plus haut rang un rafinement de délicatesse qui acheve de les amollir, il corrompt visiblement les principes de toute la nation.

D'abord l'industrie est frugale sans être incompatible avec la générosité. Bornée à ce qui intéresse le nécessaire, renfermée dans une jouissance modérée des biens de la vie, elle emploie volontiers son petit superflu en

libéralités & en largesses. Mais à mesure que l'industrie augmente les richesses, elle augmente aussi le goût de l'opulence : l'amour de l'argent étant l'ouvrage de l'imagination, & non du sentiment, on ne s'en rassasie point, on se dégoûte des objets des passions naturelles : il n'est point d'habitude qui se fortifie plus par l'usage que celle d'amasser de l'argent. Un homme qui l'a contractée s'en occupe tout entier ; il y concentre toutes ses vues. Rien n'égale à ses yeux la satisfaction de grossir ses trésors. Ainsi tout marchand qui vise à l'opulence doit par cela même devenir industrieux, & ce qui le rend industrieux, doit le rendre avare. Or, ce qui est vrai du particulier, l'est aussi du corps entier d'une nation qui commerce. Si cette nation trafique pour s'enrichir, si sa derniere fin est d'arriver à l'opulence, & si dans cet esprit, les chefs mêmes de cette nation sont des Commerçans, le caractere prédominant de tout le corps sera une industrieuse avarice. On ira fouiller dans tous les climats, on bravera toutes les

mers pour ſatisfaire aux beſoins de l'avarice & du luxe.

A cette autorité ſi grave, je pourrois joindre celle de Cantillon, homme du génie le plus pénétrant & le plus étendu. Il avoit fait lui-même un très-grand commerce & démêlé tous les reſſorts qui le font mouvoir & agir, & auxquels les commerçans, les banquiers, les agioteurs, les ſpéculateurs d'affaires obéiſſent fidélement. On voit que l'argent eſt l'ame de toutes leurs opérations, qu'ils habitent un pays, mais n'ont point de patrie; que leur cupidité ſe communique inſenſiblement à tous les citoyens, qui ayant toujours de nouveaux beſoins, ne peuvent jamais avoir aſſez de fortune. Conſidérant enſuite le commerce en homme d'Etat, il prouve très-bien qu'il ne donne & ne peut donner à un peuple qu'une puiſſance paſſagere & momentanée. Cette opulence dont il eſt ſi fier, diſparoît promptement; parce que les frais d'un riche

commerce étant augmentés, on abandonne ses propres marchandises pour courir après celles d'un peuple pauvre où la main-d'œuvre est à bon marché. Alors on accuse les Administrateurs de sottise ou de négligence, parce que le commerce est détruit & que l'argent devient plus rare, comme s'il étoit en leur pouvoir de changer la nature des chôses.

Cependant, remarque Cantillon, dans les momens d'opulence dont on a joui, on s'est enivré de sa prospérité, on s'est fait des idées chimériques de sa puissance; on méprise ses voisins parce qu'ils sont moins riches; on croit avoir droit de les dominer, ou du moins de les traiter cavaliérement. Soit ambition, vanité, ignorance, qualités qui s'associent merveilleusement, on forme sans qu'on s'en apperçoive des entreprises au-dessus de ses forces. De là les emprunts & toute cette adresse admirable par laquelle on parvient à se faire un très-grand crédit. Mais comme les hommes ne sont jamais assez sages pour se cor-

riger par une expérience, on imagine des banques pour que le papier tienne lieu de l'argent qu'on n'a pas, & bientôt on ſoutiendra que le crédit eſt la ſource de la puiſſance d'un Etat. Vaine reſſource ! La richeſſe imaginaire des banques diſparoît, & l'on ſonge enfin à ranimer le commerce par la voie des armes, ſans prévoir que la guerre abſorbera plus de richeſſes que n'en peut procurer le commerce le plus heureux. Je m'arrête, Monſieur, car je ne doute point que l'ouvrage de Cantillon n'ait paſſé en Amérique.

Si ce que je viens d'écrire, en copiant les propres paroles du docteur Brown, & en vous expoſant la doctrine de Cantillon, doit paſſer pour une vérité inconteſtable, & mille fois démontrée par les faits; pourrois-je n'avoir pas quelque crainte ſur le ſort qui attend les Etats-Unis d'Amérique? Comment ne ſerois-je pas inquiet, quand je vois que leur poſition topographique les invite, les ſollicite, les preſſe de ſe livrer au

commerce ? Vos villes sont remplies de citoyens, qui avant votre révolution, avoient déja adopté toutes les idées Angloises sur le commerce, les richesses & la prospérité des Etats ; & qui ne sont point détrompées en voyant enfin que l'Angleterre est pauvre au milieu de toutes ces richesses si enviées, & qui ne lui ont donné, comme le prouve votre guerre, qu'une confiance téméraire & des espérances trompeuses.

Quelles mesures vos législateurs ont-ils prises pour donner des bornes au commerce & le fixer dans cette heureuse médiocrité qui, suivant le Docteur Brown, peut encore s'associer avec quelques vertus ? Je sais que toutes leurs loix n'auroient été qu'une barriere impuissante, si on avoit laissé aux passions la moindre espérance de réussir ; mais j'aurois du moins vu avec plaisir qu'on auroit remonté aux principes d'une saine politique, & ces réglemens auroient retardé le progrès des vices que je crains avec Platon.

Bien loin de là, la République de Maſſachuſſets faite pour donner l'exemple aux autres, ordonne *d'encourager les ſociétés particulieres & les inſtitutions publiques pour les progrès de l'agriculture, des arts, des ſciences, du commerce, du négoce, des manufactures & de l'induſtrie.* On croit ſans doute avec le D. Brown, qu'un commerce médiocre produit quelques avantages à la ſociété, & ſans faire attention au reſte de ſa doctrine, on en a conclu qu'un plus grand commerce produiroit encore de plus grands biens. Mais il falloit au contraire, voir avec Platon, que ce commerce médiocre, en réveillant des paſſions indomptables, étoit le germe d'une foule de vices plus forts que la politique & les loix.

En ſuivant la méthode du D. Brown pour qui j'ai, Monſieur, la plus grande vénération, permettez-moi de ſuivre pas à pas la marche ou le développement des malheurs que je crains pour les Etats-unis d'Amérique. Tandis que vos principales villes ne chercheront d'abord qu'à

étendre & multiplier leurs relations & leur induſtrie, la République paroîtra tranquille & floriſſante ; parce que les Citoyens commençant à être un peu diſtraits des intérêts de la choſe publique par les ſoins & les travaux de leur commerce particulier, n'auront point ce zèle, cette ardeur, cet amour du bien public qui eſt une grande vertu, mais qui excite ordinairement des déſunions vives, quelquefois des jalouſies & des eſpeces de parti que les eſprits trop timides prennent preſque toujours pour un commencement de trouble & de ſédition, & qui dans la vérité n'eſt qu'une fermentation propre à élever les ames & leur donner de la force, du courage & de la conſtance. De leur côté, les Cultivateurs dans les campagnes ne ſentiront encore que les avantages du commerce ; les productions de la terre acquerront un nouveau prix. Les Laboureurs encouragés par les fruits de leurs travaux, défricheront des terres incultes. Les habitans ſe multiplieront, parce que les enfans ne ſeront point à charge à

leurs peres : il s'établira en même-tems des manufactures de tout côté, & elles feront également utiles au progrès du commerce & de l'agriculture.

Ce tableau ne présente encore rien d'effrayant aux personnes qui ne sont pas accoutumées à lire dans l'avenir. On ne voit que des peuples qui sont dans une plus grande abondance, & qui cultivent avec ardeur les arts les plus utiles. Mais examinons, je vous prie, les vices naissans & encore foibles qui sont cachés sous ces apparences trompeuses. Il me semble que l'esprit de commerce doit devenir en peu de tems l'esprit général & dominant des habitans de vos villes. Ne pas s'y livrer tout entier, ce seroit vouloir s'appauvrir & se rabaisser au-dessous des commerçans dont la fortune croîtra de jour en jour. Je crois bien que ces nouveaux enrichis n'auront d'abord que la grosse & sotte vanité que donnent les richesses. Sans dédaigner les citoyens qui auront été moins heureux, ils se croiront seulement plus habiles. Une

préfomption ridicule ne les empêchera pas de continuer encore pendant quelque tems à être d'affez bonnes gens. Mais à la feconde, ou tout au plus tard à la troifiéme génération, penfez-vous que leurs enfans nés au milieu des richeffes n'auront pas les paffions qu'elles donnent néceffairement ? De quel œil verront-ils donc cette égalité que vos loix ont voulu établir entre les Citoyens ? ils ne comprendront rien à ces droits inaliénables de Souveraineté que vous avez attribués au peuple. Les richeffes qui ont été chez tous les peuples anciens & modernes, la fource & le principe de cette nobleffe dont on eft fi fier, par quel miracle ne partageroient-elles pas en Amérique les familles en différentes claffes ? Pourquoi ces richeffes qui établiffent la différence la plus réelle & la plus fenfible entre les hommes, fouffriroient-elles chez vous que les pauvres jouiffent des mêmes avantages que les riches ? Votre Gouvernement doit donc de toute néceffité fe déformer. C'eft en prévoyant

ainſi la révolution dont vous êtes menacés, *urgent fata*, que j'ai préféré la légiſlation de Maſſachuſſets à toutes les autres, comme donnant des bornes plus étroites à la Démocratie, & préparant le paſſage inévitable de la République à l'Ariſtocratie, ſans l'expoſer aux mouvemens violens & convulſifs qu'éprouvera vraiſemblablement la Penſilvanie, & qui la précipiteront ſelon toutes les apparences, ſous le joug de l'Oligarchie, ou d'un ſeul maître.

Je reviens, Monſieur, aux habitans des campagnes, & je crois qu'occupés d'abord de leurs récoltes & de leurs défrichemens, ils ſeront aſſez contens de leur ſort; & pourvu qu'ils vendent chèrement leurs denrées, ne penſeront guère à ce qui ſe paſſera dans les villes. Mais tout a un terme dans les choſes humaines, & quand ces hommes, après avoir un peu négligé les affaires publiques, commenceront à tirer de leurs poſſeſſions le meilleur parti poſſible, peut-on ſe flatter que fiers de leur loiſir, de

leur nombre & de leur aiſance, leurs regards ne ſe tournent pas du côté de la liberté ? Verront-ils avec indifférence l'orgueil des villes & les prétentions de leurs citadins ? Ils ne ſongeoient pas à être ambitieux ; ils ne ſongeoient pas même qu'ils étoient libres, parce qu'ils comptoient ſur l'égalité établie par les loix. Mais dès qu'ils verront l'orgueil des riches ; quand ils auront lieu de craindre qu'ils ne veuillent s'emparer de toute la puiſſance publique, ces hommes accoutumés au maniement des armes & qui ſentiront leurs forces, conſentiront-ils patiemment à devenir les ſujets d'une Ariſtocratie ? La République Romaine fut perdue, dès que les loix & les mœurs furent en contradiction. Il ne vous faudra de même qu'un Gracque, c'eſt-à-dire, un ambitieux adroit ou un orateur emporté pour ſoulever les citoyens les uns contre les autres, & les jetter dans une anarchie, d'où l'on ne ſort trop ſouvent que pour éprouver les rigueurs du deſpotiſme.

Voilà, Monsieur, la catastrophe que je redoute. En vain ferez-vous des loix, si elles ne sont étayées par de bonnes mœurs? En vain recommanderez-vous la pratique de quelques vertus, si vous n'avez pas l'art de les protéger en vous opposant d'avance avec courage aux ruses, à la force & aux surprises des passions? Cette vérité fait frémir: elle est d'autant plus terrible que peut-être les vices, les préjugés & les opinions de l'Europe, ont déjà fait d'assez grands progrès en Amérique, pour ne pouvoir plus espérer d'y établir la liberté sur des fondemens inébranlables. Que n'avez-vous dans vos Républiques plusieurs citoyens semblables à ce grand homme à qui vous devez tant! Sage comme Fabius, quand il falloit temporiser, entreprenant comme Marcellus, quand il falloit agir, il pouvoit être un Cromwell; mais touché de la seule gloire qui fait les héros, il s'est démis de son autorité quand vous n'avez plus eu besoin de son épée pour vous défendre, & s'est retiré dans

ſes poſſeſſions, en nous montrant encore les vertus antiques de la République Romaine.

Quoique les circonſtances ne vous permettent pas de prévenir les malheurs que je crains, vous n'en êtes pas moins obligés de prendre les meſures les plus propres à les retarder, & à préparer du moins une révolution tranquille, & pour ainſi dire, inſenſible. La probité en impoſe la loi à tous les bons citoyens. Si des obſtacles inſurmontables ne permettent pas d'arriver au but que deſire la politique; il faut cependant eſſayer d'entrer dans la route qui y conduit. N'eſt-ce rien que de rallentir la marche de nos paſſions, les progrès trop rapides de nos vices, de protéger les vertus, de les enhardir & de prolonger pendant quelque tems la tranquillité de la République? Pour leur honneur, pour leur gloire, je prie, Monſieur, je ſupplie tous les citoyens qui par leur génie & leurs talens, ſont deſtinés dans les vues de la Providence, à prêter leur raiſon & leurs

lumieres à cette multitude qui desire le bien, mais sujette à le chercher où il n'est pas; je les conjure de songer qu'ils tiennent aujourd'hui dans leurs mains la destinée de toute leur postérité. S'ils laissent échapper le moment favorable où les esprits ont encore ce courage, cette force, cette joie qu'inspire une liberté naissante & achetée par beaucoup de travaux; il ne sera peut-être plus tems de tenter une réforme. N'en doutez pas, les ames se refroidiront dans le calme de la paix, & seront incapables de tout effort généreux. Si les préjugés Anglois vous empêchent aujourd'hui d'établir votre gouvernement sur les meilleurs principes, les habitudes que vous allez contracter, vous les rendront de jour en jour plus chers : je l'ai déjà dit, il ne sera plus tems de revenir sur vos pas.

Je sais que les gens les plus éclairés, ne rencontrant de toute part que des obstacles insurmontables au bien qu'ils désirent, ne sont que trop découragés dans leurs entreprises, & cédent souvent

à la malheureuſe tentation de s'abandonner aux événemens qui décident des loix & des mœurs. Rien en effet n'eſt plus triſte pour un citoyen qui a des lumieres ſupérieures, que de juger qu'il ne peut qu'ébaucher ſon ouvrage. Ce qu'on lui permet de faire, ne lui paroît pas digne de lui ; il s'éloigne de l'adminiſtration des affaires publiques ; & parce qu'il craint qu'on l'accuſe d'avoir fait le mal qu'on ne lui a pas permis d'empêcher, il trahit ſon devoir & les intérêts de ſa patrie. L'antiquité nous offre pluſieurs grands hommes qui, par ſageſſe, obéiſſant au pouvoir des conjectures que la prudence humaine ne peut changer, n'ont eu que le choix des fautes ; mais l'équitable hiſtoire leur a rendu juſtice, & dans les partis en apparence imprudens qu'ils ont pris, elle a retrouvé toutes les lumieres & tous les talens qu'ils auroient montrés avec plus d'éclat, s'ils avoient rencontré des circonſtances moins malheureuſes. Vous avez beaucoup de citoyens également diſtingués par

leurs vertus & leurs connoiſſances. J'ai eu le bonheur d'en connoître pluſieurs, & je mets dans ce nombre les Collégues qu'on vous a donnés, & avec leſquels vous avez ſi heureuſement achevé l'ouvrage de votre indépendance. Quel que ſoit le ſort qui attend l'Amérique, ſoyez ſûr, Monſieur, que la poſtérité rendra juſtice à vos travaux & aux leurs, quand elle verra que vous avez pris toutes les meſures poſſibles pour gêner les paſſions & s'oppoſer à la naiſſance, ou du moins au progrès des abus. Elle ne vous reprochera point les malheurs dont elle ſe plaindra : elle dira de vous ce qu'Horace dit de Regulus : *Hoc caverat mens provida Reguli*, & nous ſerions heureux, ſi les hommes qui leur ont ſuccédé dans l'adminiſtration des affaires, avoient eu la même prévoyance, le même courage, & avoient continué à nous conduire par les mêmes principes.

Si vous prenez des meſures pour empêcher le commerce de multiplier vos beſoins, ſi vous vous oppoſez aux progrès du

du luxe, si vos loix se défient prudemment des femmes par qui la corruption s'est introduite dans toutes les Républiques, si vous mettez des entraves à l'ambition des riches, portés naturellement à penser que tout leur appartient, parce qu'ils possedent les richesses à qui tout obéit; en un mot, si vous tentez d'établir entre tous les citoyens & entre toutes les branches du Gouvernement, un équilibre tel qu'on puisse juger que vous avez fait tous les efforts possibles pour affermir solidement la liberté sur la base des loix; ne craignez point qu'on vous impute un jour les malheurs dont l'Amérique pourra être affligée. On n'en accusera que les circonstances malheureuses dans lesquelles vous vous êtes formés. Nos premiers législateurs, diront les sages, ne pouvant pas être des Lycurgue, ont été des Solon: ils ne nous ont pas donné les loix les plus parfaites, mais celles dont nous étions susceptibles, & les vices seuls dont ils n'ont pu nous corriger, nous précipitent aujourd'hui vers notre ruine.

Quoi qu'il en ſoit, Monſieur, dès que vos Républiques ſe feront enrichies par un grand commerce, il n'eſt pas permis de douter que les citoyens ne prennent le génie & le caractere propres aux commerçans. C'eſt l'intérêt le plus ſordide qui doit regner dans des banques & des comptoirs, on s'y accoutume à tout peſer au poids de l'or. Il y a long-tems qu'on a dit que les commerçans n'ont point de patrie, & qu'ils la vendront avec leur liberté à qui voudra l'acheter. Voyez dans quelle dégradation ſont tombées les Provinces-Unies des Pays-Bas. Ce n'eſt plus que l'ombre vaine d'une République. Quoique formée par une guerre de quatre-vingts ans, & mêlée juſqu'à la paix d'Utrecht dans toutes les grandes affaires de l'Europe, ſon amour de la liberté & ſon courage n'ont pu ſe conſerver dans le calme d'une paix de trente ans, qui avoit étendu les relations de ſon commerce & augmenté ſes richeſſes. Il ne s'eſt pas trouvé une ſeule étincelle du génie que Jean de Witt avoit

fait naître ; & la révolution la plus étonnante chez un peuple libre, s'est faite de la maniere la plus simple, & a été l'ouvrage d'un moment.

Je crains, je vous l'avoue, Monsieur, un sort beaucoup plus fâcheux pour les Américains, c'est-à-dire qu'ils ne soient poussés à une révolution beaucoup plus dure que celle des Hollandois, & n'y arrivent par une route plus difficile & plus laborieuse. Pour justifier mes alarmes, revenons à l'examen de la marche des passions dans la société. Dès que les bourgeois de vos villes, corrompus par leur fortune, ne regarderont qu'avec mépris les habitans de la campagne & les artisans, n'est-il pas vrai que vos loix auront inutilement établi la plus parfaite égalité ? Ces favoris de la fortune aspireront à former des familles d'un ordre supérieur. S'ils sont assez prudens & assez maîtres d'eux-mêmes pour amadouer les passions, ne point brusquer les préjugés & cheminer avec lenteur ; je vous demande ce qui doit résulter d'une révolution qui se sera faite

ſans effort, ſans ſecouſſe, ſans ſoubreſaut, & parce que des fripons n'auront eu à duper que des imbécilles. Après avoir eſſayé & tâté la patience du peuple, l'ambition des riches ſe contentera-t-elle d'une puiſſance ſecrette & clandeſtine? On croit ne rien pouvoir quand on eſt obligé de cacher ou de diſſimuler ce qu'on peut; en un mot, l'ambition n'eſt point comme l'avarice qui enterre quelquefois ſes richeſſes & ſe plaît à préſenter l'image de la pauvreté. On ne veut pas faire le mal, mais on veut pouvoir le faire, & bientôt on le ſera. Rien n'eſt plus dur que l'empire de l'avarice, parce qu'elle eſt inſatiable, & toute la fortune de l'Etat appartiendra bientôt à des hommes qui ſeront corrompus par la leur.

Mais ſi la révolution ne s'opere point par des moyens lents & frauduleux, ſi les riches au contraire affectent ouvertement ou mal-adroitement l'empire, on doit être ſûr que les citoyens qu'ils voudront traiter en ſujets, ne le ſouffriront pas; l'indignation leur donnera du cou-

rage ; ils reclameront avec force les loix & l'autorité inaliénable du peuple. Accoutumés à regarder les Magiſtrats comme leurs gens d'affaire ; ils les traiteront dans leur colere comme des valets inſolens & infideles. Si dans ces ſortes de combats la Démocratie eſt triomphante, il eſt aiſé de ſentir quelle anarchie il en doit réſulter. Quelles loix seront reſpectées ? Quelle forme donnera-t-on au Gouvernement ? S'élevera-t-il comme à Florence un Médicis qui s'emparera de la Souveraineté de ſa patrie ? Il eſt impoſſible de le prévoir, parce qu'il n'y a qu'une maniere pour faire le bien, & qu'il y en a mille pour faire le mal. Si l'Ariſtocratie au contraire s'éleve ſur les ruines de la liberté, elle abuſera néceſſairement de ſon autorité. Plus le peuple aura montré de courage, plus elle ſera ſoupçonneuſe & hardie par timidité. Peut-être dégénérera-t-elle en Oligarchie, & des Triumvirs ſe diſputeront bientôt la gloire de l'aſſervir, ſous prétexte de venger le peuple.

Mes amis, en badinant, m'appellent quelquefois un prophete de malheur ; & il est vrai, Monsieur, que je connois assez les hommes pour ne pas espérer facilement le bien. Mais dans ce que je viens de dire, il me semble que je n'ai rien exagéré. En voyant une législation irréguliere, comment pourroit-on se trop alarmer, puisque l'histoire nous apprend que la négligence la plus légere d'un législateur suffit souvent pour produire les plus grands désordres ? Ce n'est pas assez que de prédire des révolutions aux Etats-Unis d'Amérique, le pis de tout, c'est qu'elles ne se feront point sans troubles, sans violence, sans convulsion, comme dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler.

Je vous prie de remarquer que cette République, en secouant le joug de l'Espagne, comme vous avez secoué celui de l'Angleterre, s'accoutuma sans peine à obéir à un Stathouder, c'est-à-dire, à un Magistrat dont l'autorité presque royale,

contenoit & lioit entr'elles toutes les parties mal-unies de la confédération. Les vertus & les talens des premiers Princes d'Orange ont ſuppléé pendant long-tems à tout ce qui manquoit aux reſſorts du Gouvernement, & d'ailleurs la crainte de la Maiſon d'Autriche, ainſi que le remarque Grotius, occupoit les nouveaux républiquains de ſoins trop importans pour que les mauvais effets de leur eſprit commerçant ne fuſſent pas ſuſpendus. La paix de Weſtphalie & de grandes richeſſes changerent la diſpoſition des eſprits & commencèrent à donner de l'inquiétude. On ſe défia du Stathouderat, on crut n'en avoir plus beſoin ; on le proſcrivit parce qu'on ne redoutoit plus l'Eſpagne, & la République auroit été livrée dès-lors aux plus cruelles diviſions, ſi Louis XIV ne lui eût inſpiré la plus grande terreur. Les partis ſe rapprocherent, les de Wit périrent, le jeune Guillaume III fut fait Stathouder, & la Hollande pleine de reſſentiment contre la France & gouvernée par le plus habile

politique de l'Europe, se trouva trop mêlée dans toutes les plus grandes guerres, pour ne pas reprendre, en quelque sorte, l'esprit qu'elle avoit eu à sa naissance.

En effet après la mort de Guillaume, les Provinces-Unies qui avoient encore détruit le Stathouderat, firent le rôle le plus important dans la guerre de la succession d'Espagne. Les troupes auparavant trop négligées, avoient repris leur ancienne discipline & leur courage. Mais la paix d'Utrecht ne devint pas moins funeste que l'avoit été la paix de Westphalie. Des Magistrats commerçans, ambitieux, mais avides, oublierent leur gloire en se livrant entiérement aux soins de leur commerce. Toute l'Europe étoit lasse de la guerre qui l'avoit épuisée, & dans le calme de la paix, les Provinces-Unies s'abandonnerent au caractere qu'elles devoient avoir, elles déchurent sans s'en appercevoir. La noblesse croyoit que sa dignité tenoit à celle du Stathouderat, & voyoit avec dépit que quelques familles

bourgeoiſes plus riches & plus adroites que les autres, ſe fuſſent emparées dans leurs provinces de la puiſſance publique. Les autres bourgeois ſe trouvant dégradés, ne pouvoient plus aſpirer aux Magiſtratures, vouloient ſe venger & deſiroient une révolution. Le peuple privé de ſes ſuffrages, n'étoit compté pour rien, & n'attendoit que le ſignal des mécontens pour éclater. Les plaintes, les murmures, les haines augmentoient chaque jour, & la guerre de la ſucceſſion Autrichienne vint encore au ſecours des Provinces-Unies. Des Magiſtrats qui avoient abuſé de leur pouvoir pendant la paix furent incapables de s'en ſervir dans la criſe violente où ils ſe trouvoient; on demanda à grands cris un Stathouder, il fut proclamé en un inſtant. On rendit ſa dignité héréditaire, parce qu'on crut que la République ne pouvoit s'en paſſer. Cette puiſſance plus forte que celle de tous les partis qui s'étoient formés, étouffa leurs haines, leur donna de nouveaux intérêts, & força les Hollandois à ne

plus penser qu'aux affaires de leur commerce.

Je prie les Etats-Unis d'Amérique de penser qu'étant menacés des mêmes divisions, des mêmes désordres, ils n'auront pas la même ressource. Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille blâmer vos Républiques de n'avoir pas établi chez elles une magistrature pareille au Stathouderat. Je suis bien éloigné de cette pensée, & on ne peut en effet donner trop d'éloges à la sagesse avec laquelle vous avez borné la puissance de vos magistrats, pour qu'il ne puisse pas même leur venir la pensée d'en abuser. Vous êtes parfaitement en sûreté de ce côté, mais il s'en faut bien que vous le soyez contre les dangers auxquels l'esprit de commerce & une fausse prospérité doivent incessamment vous exposer, & dont je vous ai assez entretenu. Vous avez trop senti pendant la guerre l'avantage de votre union, pour que ce sentiment s'efface en vous subitement; mais pouvez-vous espérer qu'il durera toujours? Chaque Province confédérée

des Pays-Bas a été continuellement avertie par sa foiblesse & la médiocre étendue de son territoire, qu'elle devoit tout à son union avec les autres. En Amérique au contraire, combien de vos républiques, quand elles auront mis en valeur le pays qu'elles possedent, ne doivent-elles pas se flatter de pouvoir subsister à part & de former même une puissance très-considérable? Elles regarderont alors le bien de l'union comme une espece de servitude. Vous voyez d'ailleurs, Monsieur, que vous n'avez point comme les Provinces-Unies des Pays-Bas, des voisins qui vous inquietent, dont il faille se défier, qui suspendent l'activité de vos passions & vous forcent malgré vous à prendre des mesures pour votre sûreté. Plût-à-dieu, Monsieur, que le Canada pût encore vous inspirer les mêmes alarmes, que quand il obéissoit à la France! mais il est vraisemblable que l'Angleterre désabusée enfin de l'espérance de vous soumettre, qu'elle n'auroit jamais dû avoir, ne sacrifiera point les avantages que lui

promet votre commerce à je ne sais quels sentimens de vengeance & de vanité qui peut-être sont déjà éteints. Les Espagnols d'un autre côté ne possedent en Amérique que trop de terres inutiles pour penser à y faire des conquêtes. Vos autres voisins sont des sauvages contens de leurs déserts & qui ne vous envient point vos possessions. Vous n'avez donc à craindre que vous-mêmes, & si les Etats-Unis s'abandonnent à la sécurité qu'inspire cette position, ne dois-je pas craindre pour eux les malheurs dont je viens, Monsieur, de vous entretenir ?

On me dira peut-être que si une de vos provinces est troublée par des dissentions, les Etats voisins interposeront leur médiation, & parviendront bientôt à rétablir le calme & l'harmonie. Vaine espérance ! Qui ne connoît pas le pouvoir que les mots de liberté & de tyrannie exercent sur un peuple qui n'est pas façonné à la servitude ! Les troubles d'une seule république seront une espece de tocsin qui portera l'alarme chez toutes les

autres. Les peuples qui n'auroient point encore songé à leur situation, qui n'auroient pas même de justes sujets de plainte, auront alors des soupçons, des inquiétudes chimériques, si vous le voulez, mais que la crainte, l'espérance & mille autres passions ne rendront que trop réelles. Le feu de la discorde s'étendra, & si vous ne trouvez pas en vous-mêmes un remede contre ce mal, il ne faut pas douter que tous les nœuds de votre confédération ne soient rompus.

Ce remede, Monsieur, vos compatriotes l'ont sous leur main. Il n'est pas question de créer de nouvelles magistratures, ni d'élever parmi vous un Stathouder; il s'agit seulement de donner au Congrès continental une autorité qui le mettra en état de vous être aussi utile pendant la paix dont vous allez jouir, qu'il l'a été pendant la guerre qui vous a fait triompher de vos ennemis. Cette auguste assemblée a été l'anneau, la chaîne qui a tenu étroitement unis les treize Etats; elle en a été l'ame; elle a donné à tous

un ſeul & même eſprit, un ſeul & même intérêt. On peut aſſurer comme une vérité certaine & évidente, que ſi chacune de vos Républiques s'étoit conduite par ſes délibérations particulieres, il n'y auroit eu aucune unité dans vos opérations ; vos projets ſe feroient nuis, vos forces diviſées auroient trahi vos eſpérances, & faute de concert, vous auriez vraiſemblablement ſuccombé. Vous devez à ce Conſeil votre conſidération, votre gloire, votre liberté. Vous avez vu que toutes ſes délibérations ont été dictées par la prudence, la modération, le courage, la juſtice & la générosité. Puiſſe cet eſprit ſubſiſter toujours parmi vous ! Mais il ne ſubſiſtera point, ſi vous ne prenez les meſures les plus propres à conſerver au Congrès la conſidération dont il jouit, & lui donner en même-temps l'autorité dont il a beſoin pour cimenter à la fois votre union & prévenir les malheurs dont je viens de parler, & qui ne ſont que trop naturels à votre conſtitution : c'eſt une vérité qu'on ne ſauroit trop répéter.

Pour préparer ce grand ouvrage, je voudrois donc, Monſieur, que chaque République ſe fît une loi de ne charger de ſes pouvoirs dans le Congrès continental, que des Citoyens qui auroient été employés dans le conſeil auquel elle a confié la puiſſance exécutrice, & s'y ſeroient diſtingués par leur probité & leurs talens. Je voudrois que l'opinion publique établît parmi vous que le plus grand honneur auquel puiſſe aſpirer un citoyen, c'eſt d'être délégué au conſeil de vos Amphictions. Vous ſentez combien cette maniere de penſer ſeroit propre à donner de l'émulation aux citoyens & à inſpirer autant de reſpect que de confiance pour une aſſemblée qui vous eſt bien plus néceſſaire qu'elle ne l'étoit autrefois aux Républiques de la Grece.

Vos Conſtitutions ont ordonné que ces Magiſtrats puiſſent être révoqués dans quelque temps de l'année que ce ſoit : permettez-moi de vous demander quel eſt l'eſprit de cette loi trop timide, trop ſoupçonneuſe, trop défiante, puiſqu'à

présent leur magistrature n'est qu'annuelle, & ne peut par conséquent être dangereuse pour la liberté. Prenez-y garde : vous ouvrez une porte à l'intrigue des concurrens qui n'auroient pas été préférés dans vos élections ; vous vous exposez à des cabales qui pourront troubler votre repos. Permettez-moi de le dire ; rien n'est plus dangereux pour une République que de dépouiller les Magistrats par la simple formule qu'on retire sa confiance. Les Suédois dans ces derniers temps s'en sont bien mal trouvés, & cette maniere despotique de traiter les Sénateurs a été une des principales causes qui a fait perdre son crédit au Sénat & affoibli les ressorts de la constitution Suédoise.

J'ajouterai que cette loi dont je me plains me fait presque soupçonner malgré moi, que l'intention de chacune de vos Républiques est peut-être peu conforme à ses vrais intérêts. Pourquoi veut-on, je vous prie, être le maître en tout temps de rappeller le ministre qu'on a député

au Congrès ? je n'en devine point le motif ; car il feroit infenfé qu'un Etat de la confédération Américaine craignît que fon miniftre ne trahît fa patrie ou n'abandonnât fes intérêts. Seroit-on peu difpofé à fe conformer aux vues d'une affemblée dont le premier, ou plutôt le feul devoir, eft de ne s'occuper que de l'intérêt général de l'union ? Ce feroit bien mal connoître la nature de cette augufte affemblée, ce feroit la confondre avec les Congrès qui s'affemblent quelquefois en Europe pour terminer les différends de plufieurs puiffances ennemies qui ne veulent fe réconcilier qu'en fe trompant le mieux qu'elles peuvent, & ne cherchent par une paix plâtrée, qu'à fe ménager quelque avantage dans une nouvelle guerre. Quel eft donc l'efprit de cette loi ? Vos ennemis, Monfieur, diront que les Etats de l'union Américaine ne fe font réfervé que par des vues d'ambition, le droit de révoquer arbitrairement leurs miniftres au Congrès. Si ces Députés ne font pas affez rufés, affez

ſubtils, aſſez menteurs, aſſez opiniâtres pour faire dominer leur opinion ; on veut pouvoir en tout temps leur donner des ſucceſſeurs plus habiles, capables de prendre l'aſcendant ſur leurs collegues, de faire prévaloir leur avis & d'établir une puiſſance prépondérante dans une aſſociation qui ne peut être utile & ſubſiſter que par l'égalité. Politique fauſſe, honteuſe & funeſte ! Elle ſuppoſeroit en Amérique la même ambition qui perdit autrefois le Conſeil Amphictionique. Dès que la corruption en eut fait le centre de l'intrigue & de la cabale, la Grece ne fut plus capable de réunir ſes forces ; Philippe de Macédoine y domina, & les Grecs perdirent leur liberté.

Que les Etats-Unis profitent de cette importante leçon. Que le premier article des inſtructions qu'ils donneront à leurs Délégués, ſoit de ne travailler qu'à concilier les eſprits, & rapprocher leurs intérêts. Qu'on leur ordonne même de faire des ſacrifices pour le bien de la paix & de la concorde. C'eſt par cette

politique bienfaisante & généreuse que toutes les nations devroient adopter, que les peuples alliés peuvent rendre de jour en jour leur alliance plus étroite & plus utile. En un mot, il importe au bonheur particulier de chaque République de ne pas vouloir dominer dans le Congrès, & de se soumettre au contraire aux vues & aux résolutions d'un Corps qui embrasse les intérêts généraux de la Confédération. Si mes remarques sont vraies, bien loin de chercher à diminuer le crédit du Congrès, vous devez travailler à augmenter son autorité. Menacés des troubles, des divisions, des désordres domestiques dont j'ai parlé, vous ne pouvez vous passer d'une Magistrature suprême pour les prévenir, ou pour les arrêter; & vous ne pouvez la placer avec sûreté que dans un corps composé des citoyens les plus recommandables de chaque Etat.

Cet objet est trop important pour ne pas m'y arrêter encore. Je prie d'observer avec attention que les habitans de

l'Amérique devant avoir des professions, des droits, des fortunes, des mœurs & par conséquent des manieres différentes d'envisager leurs intérêts, il est impossible que les diverses passions qui en résulteront, n'excitent pas des murmures & des plaintes. En s'aigrissant, ils feront naître des querelles qui doivent causer des troubles funestes, si au lieu d'être arrêtés dans leur naissance, on leur permet de fermenter secrettement dans la cabale & l'intrigue. Quels débouchés, si je puis parler ainsi, avez-vous préparés à ces humeurs, pour que leur fermentation ne cause pas une maladie mortelle au corps de la société? Si les citoyens qui croiront avoir de justes sujets de se plaindre, n'ont pas des voies légales pour se faire entendre, soyez sûr qu'agissant sans regles & par fougue, ils se porteront aux dernieres extrémités. C'est pour cette raison que tous les politiques ont extrêmement loué l'établissement des Tribuns dans la République Romaine. Le peuple sûr d'avoir des protecteurs se

repofoit fur eux du foin de fes intérêts, & ces Magiftrats populaires avoient eux-mêmes des ménagemens à garder. Ils s'étoient fait des regles & des procédés qui les empêchoient de fe conduire avec l'inconfidération & la violence familieres à la multitude. On peut voir dans le traité des loix de Cicéron, combien l'établiffement de ces Magiftrats fut falutaire. Mais ne feroit-il pas dangereux de le vouloir transporter aujourd'hui chez vous ? Vous n'avez pas les mœurs des premiers Romains, & je craindrois que vos Tribuns ne reffemblaffent à ceux des derniers tems de Rome qui ne furent que des féditieux qui facrifierent la République aux intérêts de leurs paffions. Ce qui en tiendra lieu, c'eft l'autorité du Congrès, fi vous lui donnez la forme & le crédit qu'il doit avoir. En voyant un juge au-deffus d'eux, les riches feroient plus mefurés dans leurs entreprifes, & le peuple moins inquiet, & moins foupçonneux. L'efpérance de rétablir le Stathouderat empêcha les mé-

contens des Pays-Bas de se livrer à des partis violens. De même l'espérance, ou la crainte d'un jugement juridique calmera les esprits en Amérique. Si vos mécontens n'ont la faculté d'adresser leurs remontrances qu'à la puissanee législative, ou aux Magistrats chargés du pouvoir exécutif, ils éprouveront le sort des Représentans de Geneve, & le désespoir sera prendre des résolutions extrêmes. Je ne vois, Monsieur, qu'une seule & unique ressource pour les Américains : c'est d'établir le Congrès continental juge suprême de tous les différends qui pourront s'élever entre les divers ordres de citoyens dans les Etats de l'union. Pourquoi vos législateurs se refuseroient-ils à cet arrangement, puisqu'ils ont déjà accordé à ce Tribunal la prérogative plus importante, de connoître de tous les différends qui peuvent survenir entre vos Républiques à l'égard de leurs territoires, ou de tout autre objet ? Elles n'ont point cru déroger à leur souveraineté, ni à leur indépen-

dance, en cédant au Congrès ſeul le droit de traiter avec les puiſſances étrangeres, & en conſentant même de ne pouvoir, ſans ſon approbation, faire entr'elles des conventions particulieres. Si les riches ſe refuſoient à la loi que je propoſe, ce ſeroit un ſigne certain qu'ils forment déjà des projets d'ambition ou de vanité. Je ne le crois pas, Monſieur, & j'eſpere au contraire, s'ils ſont perſuadés que mes craintes ne ſont point chimériques, qu'ils verront avec plaiſir ſe former dans votre confédération une puiſſance qui favoriſe l'égalité, qui préſervera la premiere claſſe des citoyens d'une ambition qui finiroit par les perdre, & la derniere d'une abjection & d'une miſere dont les riches, malgré tous leurs efforts, ſentiroient bientôt le contre-coup.

Vous ne pouvez donner trop d'autorité à votre Conſeil Amphictionique, parce qu'il eſt impoſſible qu'il en abuſe. Il n'eſt point dans la nature du cœur humain que des hommes revêtus d'une

Magiſtrature paſſagere, & qui doivent bientôt retourner dans leur patrie pour s'y confondre avec leurs compatriotes, forment des projets d'uſurpation & de tyrannie. Comment les Délégués de pluſieurs provinces éloignées les unes des autres, qui ne ſe connoiſſent pas, qui ſouvent n'auront eu aucune relation entr'eux, pourroient-ils ſe fier aſſez les uns aux autres pour oſer conſpirer de concert, & méditer le projet d'aſſervir la Confédération ? Je ſais, Monſieur, que la liberté doit être inquiete & ſcrupuleuſe; mais auſſi elle doit être ſenſée, & ne pas craindre des chimeres. Par quel caprice ſingulier de la fortune, les treize Etats-Unis nommeroient-ils à la fois des ſcélérats pour les repréſenter ? Autre prodige! Comment s'entendroient-ils ? Comment n'auroient-ils qu'un intérêt ? Comment leurs vues & leurs meſures ne ſe contrarieroient-elles pas ?

Je m'arrête trop long-tems ſur cette matiere, & je vous en demande pardon, Monſieur; mais tous les Américains n'ont

n'ont pas vos lumieres, & c'eſt pour eux que j'écris. Qu'on me permette donc d'examiner encore la loi par laquelle toutes vos Républiques ont arrêté qu'on enverroit tous les ans de nouveaux Délégués au Congrès. J'aurois preſque autant aimé qu'on lui eût ordonné de ne rien faire de raiſonnable. Avant que ces nouveaux Magiſtrats ayent eu le tems de ſe connoître, de s'examiner, de s'entendre, leur Magiſtrature inutile expirera. Si vous craignez d'avoir parmi vous des principes d'adminiſtration fixes & conſtans, vous ne pouvez pas établir une meilleure regle. Qui vous répondra que le Congrès de l'année prochaine ne détruira pas tout ce que fait le Congrès actuel? Il ne faut qu'un homme adroit, entêté & éloquent pour tout bouleverſer. Vous vous expoſez à tous les inconvéniens qu'éprouve l'Angleterre qui change de manieres, de procédés, de politique à chaque regne, & même à chaque changement qui ſe fait dans le miniſtere; de ſorte qu'on ne ſait bientôt,

ni ce qu'on fait, ni ce qu'on veut, ni ce qu'on peut faire. Dans cette fluctuation, on n'oſe ſe fier au gouvernement, & l'intrigue acquiert de nouvelles forces.

J'ai deſiré que les Magiſtrats chargés dans vos Républiques de la puiſſance exécutrice, fuſſent plus long-tems en place que les loix actuelles ne le permettent, & qu'on perfectionnât même à cet égard le réglement des Penſilvaniens : par les mêmes raiſons je ſouhaite actuellement que les Délégués au Congrès continental rempliſſent au moins pendant trois ans leurs Magiſtratures, & que cette auguſte aſſemblée, par le ſecours de cette ſucceſſion que la Penſilvanie a établie dans la puiſſance exécutrice, ne ceſſe jamais de ſe renouveller, & conſerve cependant les mêmes maximes. Chaque année, les nouveaux Magiſtrats, au lieu d'y porter leurs fantaiſies, prendront l'eſprit de ceux auxquels ils ſuccedent. Bientôt les affaires ſeront adminiſtrées par des principes conſ-

tans; & le Gouvernement aura un caractere. Vous ne connoîtrez point cette funeste incertitude qui agite & inquiete les citoyens qui ne pouvant compter sur rien, ne peuvent s'attacher à leur patrie, & se livrent malgré eux à des projets pernicieux. Soyez sûr que le modele de sagesse que présenteroit l'assemblée du Congrès, ne seroit pas inutile aux Magistrats particuliers de vos Républiques. Alors, Monsieur, si la Confédération Américaine, ainsi que je n'ai que trop sujet de le craindre, étoit entraînée ou poussée par son commerce & ses mœurs vers l'Aristocratie, ce sera d'une maniere insensible, sans violence & sans convulsion. En accréditant peu-à-peu les prétentions des riches, on ne cessera pas de protéger les droits des pauvres. La coutume établira des tempéramens qu'il est impossible de fixer par des loix, mais que l'habitude rendra tolérables & consacrera enfin. Les pauvres n'étant pas vexés, s'accoutumeront à leur sort, la subordination ne choquera plus les es-

prits, & le peuple à son aise pensera que les distinctions dont les riches jouissent, leur appartiennent légitimement. Ainsi l'Aristocratie jouissant paisiblement de ses prérogatives, n'aura en Amérique, comme en Suisse, aucun des vices qui lui sont naturels.

Je voudrois, Monsieur, que tous les dix ou douze ans, vous célébrassiez comme votre fête la plus solemnelle, le jour où vous avez déclaré que vous étiez affranchis du joug de l'Angleterre. Après avoir rendu graces au souverain maître de l'Univers, des faveurs dont il vous a comblés, que la joie la plus vive regne dans tous les pays de la Confédération; Que des illuminations, des jeux, des danses appellent tous les citoyens au plaisir; Que les Magistrats & les riches se confondent avec la multitude; Que dans ces especes de Saturnales, les grands montrent l'image de l'égalité; Que le peuple y apprenne à aimer sa patrie & ses supérieurs; Que ce même jour, les Am-

baſſadeurs de chaque république renouvellent avec pompe votre alliance entre les mains du Congrès; Que Dieu ſoit le garant de leurs promeſſes & de leurs ſermens, & que l'acte en ſoit dépoſé avec cérémonie dans tous les Temples de vos différentes communions; Que les Membres du Congrès cédant enſuite leurs places aux Ambaſſadeurs qui repréſentent les Souverains, viennent rendre leurs hommages à la puiſſance dont ils ne ſont que Miniſtres, & jurent en invocant le nom de Dieu, & en préſence du peuple, d'obſerver religieuſement les loix, de défendre l'union, & de ſe ſoumettre dans tous leurs jugemens aux regles de la juſtice. Nous avons des ſens, il faut les frapper pour nous rendre plus reſpectables les vérités dont nous avons beſoin, & que la multitude ne comprend pas.

Je ne doute point, Monſieur, qu'en examinant, dans le calme de la paix, vos loix & votre ſituation, les Etats-Unis ne réparent de la maniere la plus

heureuſe, les inadvertances qui peuvent avoir échappé à leurs premiers Légiſlateurs. Dans le moment qu'éclate une révolution auſſi importante & auſſi extraordinaire, que la vôtre, il eſt impoſſible qu'au milieu des craintes, des alarmes, des préjugés anciens, & de mille paſſions nouvelles, l'eſprit humain ſaiſiſſe des vérités abſtraites dans toute leur étendue, & l'art avec lequel il faut les arranger entr'elles pour rendre les loix plus utiles. Vous allez tout réparer, mais vous ne pouvez trop vous hâter : le tems accrédite les erreurs : profitez du moment où le Commerce n'a point encore inſpiré aux riches des idées d'ambition & de vanité, & que vos cultivateurs comptant ſur la ſtabilité éternelle de vos loix, ne ſoupçonnent même pas qu'on puiſſe former le projet de les opprimer. Si les querelles que je crains venoient à éclater avant que l'ouvrage de votre légiſlation fût achevé, il ne ſeroit peut-être plus tems d'appliquer des remedes ſûrs au mal. Il faudroit ſe con-

tenter de quelques palliatifs, qui paroîtroient calmer les esprits par intervalle; mais qui ne les rassurant pas, exposeroient l'Etat à des rechûtes toujours plus dangereuses les unes que les autres.

Si des querelles domestiques éclatent dans un des Etats-Unis, avant que les citoyens trouvent dans leurs Constitutions une maniere, un moyen de les terminer à l'amiable, ou par les regles de la justice, vous sentez, Monsieur, que les partis opposés n'auront que des paroles & des promesses à se donner, & que sur de si foibles garants, il est impossible d'établir une paix durable. Une défiance générale s'emparera des esprits : les uns espéreront de mettre à l'avenir plus d'adresse dans leur conduite, & les autres les observeront avec cette attention soupçonneuse qui s'effarouche aisément & interprête tout en mal : la paix sera donc rompue. Mais qui vous répondra qu'alors les gens de bien puissent encore se faire entendre? L'esprit de sédition est contagieux chez les peu-

ples. Peut-être que quelques riches mêmes, par des considérations particulieres, trahiront la cause de l'Aristocratie, pendant que les brouillons les plus inquiets domineront dans les délibérations de la multitude. On se fera des injures, & la haine toujours injuste & toujours aveugle décidera enfin du sort de la République.

Qu'on ne se flatte pas que quelqu'Etat voisin intervienne dans ces différends & puisse alors les calmer par sa médiation. Ces médiateurs seront trop suspects pour que le parti démocratique veuille s'y fier, on ne verra en eux que des hommes jaloux des droits de l'Aristocratie. Si dans ces circonstances, le Congrès, sans autre autorité que celle qu'il possede aujourd'hui, envoie des Députés pour rapprocher les esprits & rétablir la paix, les écoutera-t-on avec plus de respect & de confiance? On verra que ce corps est composé des hommes les plus importans & les plus riches de la confédération, & il n'en faudra pas davantage pour

qu'on les ſoupçonne, qu'on les accuſe même d'être plus portés à favoriſer les prétentions des riches que les droits du peuple. N'étant point établis juges par la loi, ne paroiſſant point avec la majeſté & l'appareil d'un tribunal ancien & révéré dont on aime & craint également les décrets, ils ne pourront offrir que leurs bons offices, foible reſſource! Les troubles renaîtront, on ne fait des dupes qu'une fois, & on ne les croira plus.

Je m'arrête trop long-tems ſur cette matiere, Monſieur, je me contenterai de remarquer qu'avec les mœurs que nous avons en Europe, & qui vraiſemblablement ne ſont déjà que trop communes en Amérique, l'argent doit uſurper enfin un empire abſolu. On feroit des efforts inutiles pour s'y oppoſer; mais peut-être n'eſt-il pas impoſſible avec beaucoup de précautions, d'empêcher que cet empire ne devienne tyrannique. Si des loix impuiſſantes n'empêchent pas les Commerçans de s'emparer de toute

l'autorité, si les mœurs publiques ne viennent pas au secours du peuple, si elles ne donnent pas des bornes certaines à la cupidité; je tremble que tous les liens de votre confédération ne soyent enfin rompus. Des Magistrats commerçans imprimeront leur caractere à la République : tous les États-Unis feront le commerce, & voilà le germe de vos divisions & de la ruine du Congrès continental. Ayant nos vices, vous aurez bientôt notre politique. Chacun de vos Etats, en nuisant au commerce des autres, croira favoriser le sien, tant l'avarice est une passion impérieuse & sotte ! Elle vous persuadera qu'il faut faire la guerre pour augmenter vos richesses : vous aurez une Carthage commerçante & guerriere à la fois, & son ambition entée sur l'avarice voudra dominer sur ses voisins, & les traiter en sujets, peut-être même en esclaves. Il se formera une puissance rivale pour lui résister. Vous aurez notre politique trompeuse de l'équilibre; les traités ne con-

ſerveront aucune autorité, toutes les alliances ſeront incertaines & flottantes, & tous vos Etats oublieront leurs intérêts, pour courir après des chimeres.

En voilà trop, & je vous ennuyerois, Monſieur, ſi je voulois vous prouver que mes craintes ne ſont pas vaines. Toute l'hiſtoire viendroit à mon ſecours, & vous la connoiſſez mieux que moi. Je ferois voir comment nos vices ſont liés les uns aux autres & inſéparables; mais je ne vous dirois rien de nouveau; votre étude du cœur humain vous a rendu toutes ces vérités familieres. Perſonne, Monſieur, ne s'intéreſſe plus que moi à votre liberté naiſſante, & à la gloire de vos légiſlateurs à qui on n'aura aucun reproche à faire, ſi on voit qu'ils ont connu tous les écueils contre leſquels une république peut échouer, & qu'ils ont tenté de réſiſter à cette fatalité qui ſemble avoir mis des bornes à toutes les choſes humaines. Je fais les vœux les plus ardens pour votre prof-

périté ; & je vous prie, Monsieur, de ne jamais oublier les assurances que je vous donne de mon zele pour vos intérêts, de mon respect, & de mon attachement.

A Passy, 29 *Août* 1783.

FIN.

